

**Tableau de bord annuel : données 2022**

**Indicateurs sur la situation des entreprises et de l'emploi au sein du secteur du spectacle vivant et enregistré**

**19 décembre 2024**

Document préparé sous l'égide de la sous-commission de l'emploi du CNPS

Conseil National des Professions du Spectacle

## Table des matières

INTRODUCTION .....	4
MESSAGES CLES.....	5
I. LE SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE .....	7
1. Poids de la branche spectacle dans la culture et dans l'économie et évolution de la valeur ajoutée en 2022.....	7
II. LES EMPLOYEURS.....	9
1. Evolution du nombre d'employeurs.....	9
1.1. Evolution du nombre d'employeurs par grand périmètre .....	9
1.2. Evolution du nombre d'employeurs par champ détaillé.....	11
2. Répartition des employeurs .....	12
2.1 Répartition des employeurs de salariés intermittents du spectacle par secteur d'activité....	12
2.2 Répartition des entreprises selon le statut juridique .....	14
3. Evolution de l'âge des entreprises dans les champs du spectacle .....	15
III. LA MASSE SALARIALE .....	16
1. Evolution de la masse salariale globale .....	16
1.1 Données de l'URSSAF : Masse salariale par code NAF .....	16
1.2 Données d'Audiens : Masse salariale par grand périmètre.....	18
1.3 Données d'Audiens : Masse salariale par champ détaillé .....	19
1.4 Données d'Audiens : Poids des entreprises du champ spectacle selon la masse salariale.....	21
2. Evolution de la masse salariale par type de contrats de travail .....	22
IV. LES SALARIES .....	24
1. Effectif global (en nombre de personnes) .....	24
1.1 Données de l'URSSAF : Effectif par code NAF.....	24
1.2 Données d'Audiens : Effectif par grand périmètre.....	31
1.3 Données d'Audiens : Effectif par champ détaillé .....	32
2. Effectif par type de contrats de travail.....	34
3. Focus « intermittents du spectacle » .....	35
3.1. Données de France Travail .....	35
3.2. Données d'Audiens.....	42
4. Effectif par sexe .....	43
5. Effectif par âge.....	45
6. Le temps partiel.....	48
V. LES SALAIRES .....	49
1. Indicateurs sur les salaires des « intermittents » .....	49

2. Indicateurs sur les salaires des « permanents ».....	51
VI. LES NON-SALARIES .....	53
VII. LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE .....	56
1. Evolution des effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur .....	56
2. Evolution du taux d'insertion sur le marché du travail .....	59
3. Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle continue de 2015 à 2022 .....	60
VIII. LE COMMERCE EXTERIEUR .....	66
1. Les flux d'exportation dans l'audiovisuel et le cinéma.....	66
1.1. Production audiovisuelle .....	66
1.2. Production cinématographique.....	67
2. Les crédits d'impôts audiovisuel et cinématographique.....	68
Index méthodologique .....	69
1. Définitions utilisées pour les données d'Audiens.....	69
2. Définitions utilisées pour les données du DEPS .....	70
2.1 Données des comptes nationaux .....	70
2.2 Données des enquêtes SISE.....	71
3. Définitions utilisées pour les données de France Travail .....	71
3.1 Répartition des salariés .....	72
3.2 Répartition des employeurs .....	72
4. Définitions utilisées pour les données de l'Afdas.....	72
5. Définitions utilisées pour les données de l'Urssaf Caisse nationale.....	74

## INTRODUCTION

*Le présent tableau de bord 2022 poursuit le travail de la sous-commission ayant donné lieu à un précédent tableau de bord pour l'année 2021. Il s'appuie sur le diagnostic sur la situation des entreprises et de l'emploi élaboré dans le cadre de la Conférence pour l'emploi dans le spectacle en octobre 2015 et sur le diagnostic emploi du 4 avril 2018.*

*Ces indicateurs, qui ont nécessité un important travail collectif, ont vocation à alimenter une réflexion de long terme. D'autres outils de suivi, notamment le tableau de bord mensuel communiqué en Bureau du CNPS et le Datalab d'Audiens, permettent un suivi plus rapproché des évolutions de notre secteur.*

*Ce tableau a vocation à être mis à jour chaque année.*

*Les membres de la sous-commission remercient les contributeurs et fournisseurs de données qui ont permis de rassembler les données citées dans le présent document : l'Urssaf Caisse nationale, Audiens, France Travail, l'Unédic, l'Afdas, le CNC et le Département des études de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la culture.*

## MESSAGES CLES

1. En 2022, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à **47,1 milliards d'euros, soit 2,0 % de l'ensemble de l'économie française**<sup>1</sup>. Le spectacle vivant et l'audiovisuel représentent près de 42,6 % du poids de la culture. 2022 est une année de reprise d'activité plus marquée pour les branches culturelles après deux années de crise sanitaire. La valeur ajoutée des branches culturelles progresse en volume de 16,8 %, soit une hausse bien supérieure à celle de l'économie française dans son ensemble (**+ 2,7 %**). L'activité parvient ainsi à dépasser de **7,6 %** son niveau de 2019. Cependant, l'évolution de la valeur ajoutée des branches culturelles mesurée en valeur ne progresse que de **0,3 %**, soit un rythme beaucoup plus faible que celui de l'économie française (**6,5 %**). La reprise d'activité est principalement portée en 2022 par les branches ayant le plus subi l'impact de la crise sanitaire, dont le spectacle vivant (+ 80 % en volume<sup>2</sup>), la projection cinématographique (+ 62 %).
2. **Le nombre d'employeurs des « 9 champs d'activité du spectacle<sup>3</sup> » augmente de + 17% entre 2018 et 2022 avec 37 890 employeurs. 53 %** de ces employeurs ont plus de 10 ans d'existence, ce qui témoigne d'une forme de stabilisation du secteur. Dans le secteur occasionnel, avec plus de **76 000 employeurs** en 2022, les employeurs du champ du Guso retrouvent quasiment leur niveau d'avant crise à plus de 79 000 employeurs (2019).
3. En 2022, année marquée par le phénomène « d'embouteillage des productions » préparées pendant la période de crise sanitaire, **la masse salariale totale déclarée, en euros constants, est de 6 900 millions d'euros** dont 93 % sont déclarés par les employeurs des « 9 champs du spectacle ». Dans ce champ, à périmètre constant, la masse salariale poursuit sa progression. Elle a rattrapé la baisse due à la crise sanitaire avec une augmentation marquée de **+8% entre 2019 et 2022** (l'augmentation était de + 0,2 % entre 2019 et 2021). Entre 2021 et 2022, on note toutefois des baisses de la masse salariale en euros et périmètres constants, pour la production cinématographique, la radiodiffusion, la télédiffusion.
4. Comme pour l'année 2021, les membres de la sous-commission souhaitent souligner que les employeurs sont restés mobilisés pour préserver l'emploi à la sortie de la crise sanitaire. Tous champs confondus, on compte **498 422 salariés déclarés au cours de l'année 2022, ce qui représente une hausse de + 7,2% par rapport à 2019**. Cette hausse est portée par les « 9 champs du spectacle » où on note une augmentation des effectifs de **+8,3%**. A périmètre constant, le nombre de CDI a augmenté de +8,2% entre 2019 et 2022 (**+ 2,80 %** entre 2019 et 2021) dans les « 9 champs du spectacle », et le nombre de CDDU a augmenté de +8% (contre **+ 1 %** entre 2019 et 2021), et les CDD de droit commun de +10,5% (ils avaient baissé de **- 11,40 %** entre 2019 et 2021). Les membres de la sous-commission précisent que les agents publics ne figurent pas dans le présent tableau de bord. Selon les données de France Travail, on observe une augmentation de +15% du volume d'heures déclarées si l'on compare 2022 à l'année 2019.

<sup>1</sup> Les différentes évolutions de valeur ajoutée sur l'ensemble de l'économie sont exprimées en valeur ajoutée brute au prix de base, c'est-à-dire hors impôts et subventions sur les produits (qui ne sont pas diffusés par branche). Cette évolution est donc différente de celle du produit intérieur brut (PIB), qui, de son côté, les inclut.

<sup>2</sup> L'écart entre les évolutions de la valeur ajoutée en valeur et en volume provient de l'évolution des prix. L'évolution en valeur inclut l'évolution des prix, mais pas l'évolution en volume, le volume se calculant comme la valeur déflatée de l'indice des prix. Pour fixer les idées, l'évolution en volume peut s'envisager comme une évolution de nombre d'entrées.

<sup>3</sup> Définition utilisée pour les données d'Audiens (cf. index méthodologique en fin de document)

5. La sous-commission constate que **le salaire médian annuel pour les salariés en CDDU dits « intermittents »<sup>4</sup> dans les « 9 champs spectacles » entre 2021 et 2022, à euros constants, a légèrement augmenté dans le spectacle vivant (+1%) tandis que dans l'enregistré le salaire médian annuel a baissé de -7%. Si l'on observe sur la période 2018 à 2022, on constate en revanche une baisse dans les deux secteurs (-7% dans le spectacle vivant et -10% dans le spectacle enregistré)**, participant à la baisse d'attractivité de certains métiers constatée par les professionnels. Cette baisse est davantage constatée chez les hommes que les femmes. La baisse du salaire médian annuel est également constatée chez les salariés permanents d'après les données d'Audiens. Selon les données publiées par l'Insee chaque année, l'inflation s'est établie à 5,2 % en 2022. Elle s'établissait à 1,6 % en 2021, à 0,5 % en 2020 et à 1,1 % en 2019.
6. **La part des femmes est stable entre 2021 et 2022 pour atteindre 42,5 % des effectifs dans les « Champs du spectacle » en 2022.** Des inégalités salariales persistent, en particulier chez les salariés intermittents techniciens selon le salaire médian annuel pour les salariés en CDDU dits « intermittents » dans les 9 champs spectacles.
7. En 2022, dans les secteurs du spectacle, les autoentrepreneurs économiquement actifs (28 360) représentent 76,5 % de l'ensemble des indépendants des secteurs du spectacle (qui comprend également 8 696 travailleurs indépendants « TI »). Les deux premiers secteurs qui rassemblent le plus d'autoentrepreneurs économiquement actifs sont les Arts du spectacle vivant (NAF 90.01), les activités de soutien au spectacle vivant (90.02) sans toutefois que les niveaux de chiffres d'affaires annuels moyens déclarés soient élevés par comparaison aux autres secteurs. En 2021, les indépendants du spectacle ont gagné en moyenne 30 379 € en tant que TI classique et 6 070 € en tant qu'auto-entrepreneur. C'est inférieur au revenu moyen tous secteurs tant pour les TI (45 581 € en 2021) que pour les AE (6 840 €). D'après les données de la DSN, parmi les 310 139 individus ayant eu un « contrat intermittent du spectacle », environ 90 % ne déclarent pas d'activité indépendante. Les 10 % restants sont majoritairement des auto-entrepreneurs. L'analyse des activités renseignées pour les auto-entreprises permet d'identifier majoritairement l'enseignement culturel (12,5 %) suivi des autres activités récréatives et de loisirs (6,1 %).
8. L'année 2022 est marquée par le retour à la normale de l'activité formation après plusieurs années complexes du fait de la crise sanitaire. Cette reprise se traduit par une augmentation du recours à la formation pour l'ensemble des publics couverts par l'Afdas (salariés permanents, intermittents du spectacle et artistes auteurs). De ce point de vue, le développement de l'alternance se poursuit de façon notable dans les secteurs du spectacle, avec une dynamique qui reste à entretenir du fait de la spécificité des métiers et des rythmes de travail atypiques. Par ailleurs, l'engagement de l'Etat a permis de poursuivre la professionnalisation des salariés du spectacle), grâce notamment à la poursuite du programme FNE formation déployé cette fois-ci sur un volet relance. Enfin, les secteurs du spectacle vivant et enregistré restent mobilisés sur l'accompagnement de la transition professionnelle des salariés intermittents du spectacles, dispositif qui a été mis en difficulté par la réforme de la formation de 2018 et pour laquelle une solution technique est toujours en cours d'élaboration.

Les membres de la sous-commission de l'emploi du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS).

---

<sup>4</sup> Définition d'Audiens précisée dans la partie IV, au § 3.2

## I. LE SECTEUR DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

### 1. Poids de la branche spectacle dans la culture et dans l'économie et évolution de la valeur ajoutée en 2022

En 2022, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 47,1 milliards d'euros, soit 2,0 % de l'ensemble de l'économie, contre 2,1 % en 2021 (voir Tableau 1).

2022 est une année de reprise d'activité plus marquée pour les branches culturelles après deux années de crise sanitaire. La valeur ajoutée des branches culturelles progresse en volume de 16,8 %, soit une hausse bien supérieure à celle de l'économie française dans son ensemble (+ 2,7 %). L'activité parvient ainsi à dépasser de 7,6 % son niveau de 2019. Cependant, l'évolution de la valeur ajoutée des branches culturelles mesurée en valeur ne progresse que de 0,3 %, soit un rythme beaucoup plus faible que celui de l'économie française (6,5 %).

La reprise d'activité est principalement portée en 2022 par les branches ayant le plus subi l'impact de la crise sanitaire, dont le spectacle vivant (+ 80 % en volume<sup>5</sup>), la projection cinématographique (+ 62 %), le patrimoine (+ 50 %) et les arts visuels (+ 31 %). Les branches de la publicité et du livre connaissent quant à elles un recul (- 9 % et - 8 %).

Le graphique 1 présente l'évolution de la valeur ajoutée en volume pour le spectacle vivant et l'audiovisuel, l'ensemble Culture et l'ensemble de l'économie. Il met en relief l'ampleur de l'impact de la crise sur le spectacle vivant.

En 2022, l'audiovisuel reste en tête s'agissant du poids économique, suivi par le spectacle vivant, la publicité et l'architecture. Au cours des vingt dernières années, le recul structurel de la branche de la presse est l'évolution la plus notable.

En 2022, la valeur ajoutée en volume de la branche de l'audiovisuel atteint 12,6 milliards d'euros, soit une progression, de 7 % entre 2021 et 2022, et de 12 % entre 2019 et 2022. Cependant, les différents secteurs composant la branche audiovisuelle évoluent de manière hétérogène. La majorité des secteurs de l'audiovisuel, en particulier ceux liés aux secteurs de la télévision, du cinéma et des jeux vidéo, sont en croissance à la fois en 2022 et par rapport à leur niveau d'avant crise. Parmi eux, les plus fortes progressions entre 2021 et 2022 ont concerné principalement le cinéma avec la production de films pour les cinémas (+ 21 %) et la distribution de films cinématographiques (+ 18 %). L'édition de jeux électroniques dépasse très largement son niveau d'activité de 2019 (+ 91 %) mais a peu progressé entre 2021 et 2022 (+ 8%). La sortie de crise est marquée dans la production de films de cinéma (+ 37 % par rapport à 2019), le commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo (+ 35 %) et l'édition de chaînes thématiques<sup>6</sup> (+ 34 %). La distribution de films cinématographiques (+ 35 % depuis 2019) et la production de films institutionnels et publicitaires (+ 30 %) poursuivent leur croissance sur

---

<sup>5</sup> L'écart entre les évolutions de la valeur ajoutée en valeur et en volume provient de l'évolution des prix. L'évolution en valeur inclut l'évolution des prix, mais pas l'évolution en volume, le volume se calculant comme la valeur déflatée de l'indice des prix. Pour fixer les idées, l'évolution en volume peut s'envisager comme une évolution de nombre d'entrées.

<sup>6</sup> La nette progression entre 2019 et 2022 s'explique toutefois en partie par un artéfact statistique, le code NAF 60.20Z ayant été attribué en 2021 à une grande entreprise classée auparavant dans le secteur de l'informatique.

l'ensemble de la période. Le secteur de l'édition et de la diffusion de programmes radio voit sa valeur ajoutée croître en volume sur la période (+ 30 %), mais connaît un léger recul en 2022 (- 3 %).

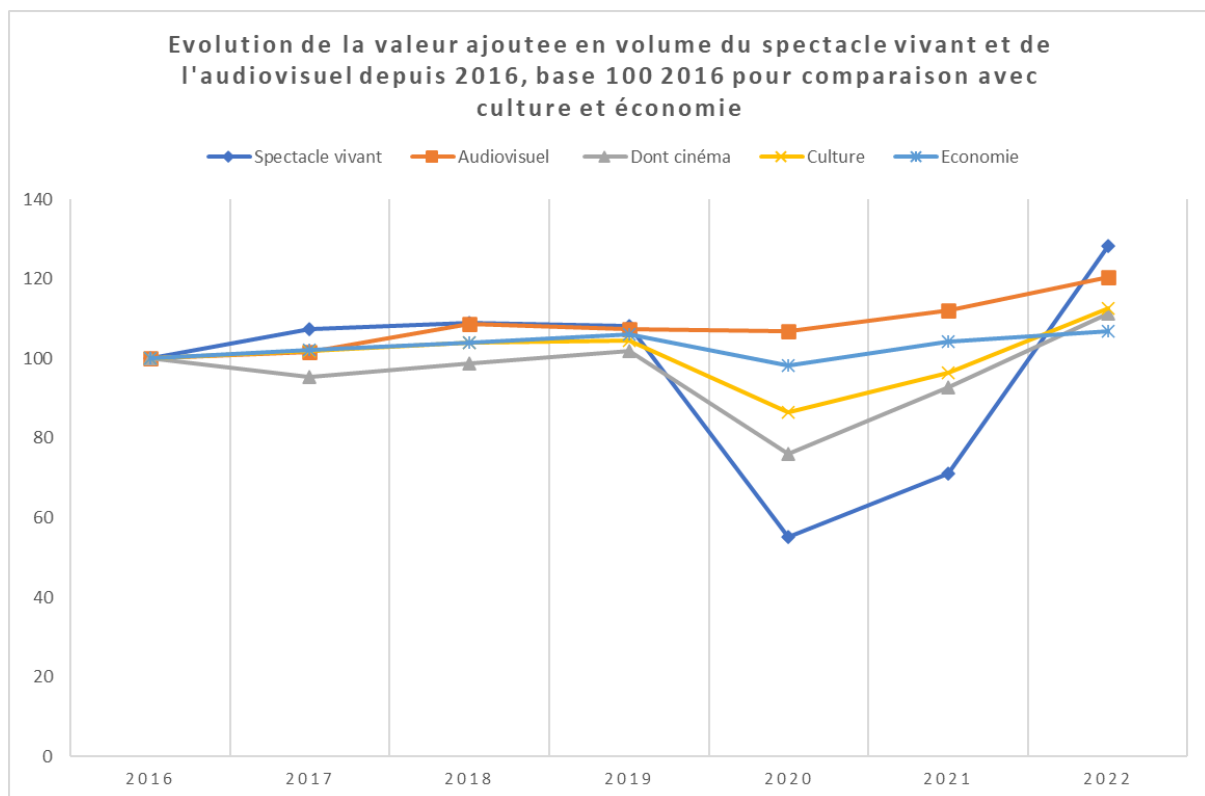
**Tableau 1 : Poids des branches culturelles et évolution de la valeur ajoutée en 2022**

Tableau 1 : Poids des branches culturelles et évolution de la valeur ajoutée en 2022

	Production totale (marchande et non marchande)		Valeur ajoutée (VA)		Evolution de la VA en volume		
					En 2022	En 2021*	entre 2019 et 2022*
Répartition par domaine culturel	Valeur en milliards d'euros courants	Poids en %	Valeur en milliards d'euros courants	Poids en %	en %	en %	en %
Audiovisuel	32,5	32,5	12,6	26,9	7	5	12
<i>Dont projection cinématographique</i>	1,6	1,6	0,3	0,6	62	113	-49
<i>Dont jeux vidéo</i>	3,2	3,2	1,3	2,8	8	-20	91
<i>Dont radio</i>	1,1	1,1	0,9	1,8	-3	-7	30
Spectacle vivant	12,9	12,9	7,4	15,7	80	29	19
Publicité	11,5	11,5	4,8	10,2	-9	6	-8
Architecture	7,4	7,4	4,7	9,9	5	7	8
Patrimoine	8,0	8,0	4,6	9,7	50	23	19
Presse	9,5	9,5	4,5	9,5	0	18	-6
Arts visuels	9,1	9,1	3,7	7,9	31	10	0
<i>Dont design</i>	4,7	4,7	1,6	3,3	12	4	4
Livre	6,0	6,0	2,3	4,8	-8	22	-1
Enseignement artistique et culturel	3,1	3,1	2,5	5,4	10	5	8
<b>Total Culture</b>	<b>100,1</b>	<b>100,0</b>	<b>47,1</b>	<b>100,0</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>8</b>

Note: données provisoires pour 2022  
Source : Insee, comptes nationaux – base 2014; DEPS-Doc, Ministère de la Culture, 2024

**Graphique 1 : Evolution de la valeur ajoutée en volume du spectacle vivant et de l'audiovisuel depuis 2016, base 100 en 2016, pour comparaison avec l'ensemble Culture et Economie**



Note: données provisoires pour 2022

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014; DEPS-Doc, Ministère de la Culture, 2024



## II. LES EMPLOYEURS

### 1. Evolution du nombre d'employeurs

#### 1.1. Evolution du nombre d'employeurs par grand périmètre

Dans les 9 champs du spectacle (« 1 - Champs du spectacle »), la progression du nombre d'employeurs est constante avec + 17 % d'employeurs entre 2018 et 2022.

Sur le « 1- Champs du spectacle » et les « 2- Autres champs du spectacle », après une baisse en 2020, année de la crise sanitaire (- 2% entre 2019 et 2020), le nombre d'employeurs repasse devant le niveau de 2018.

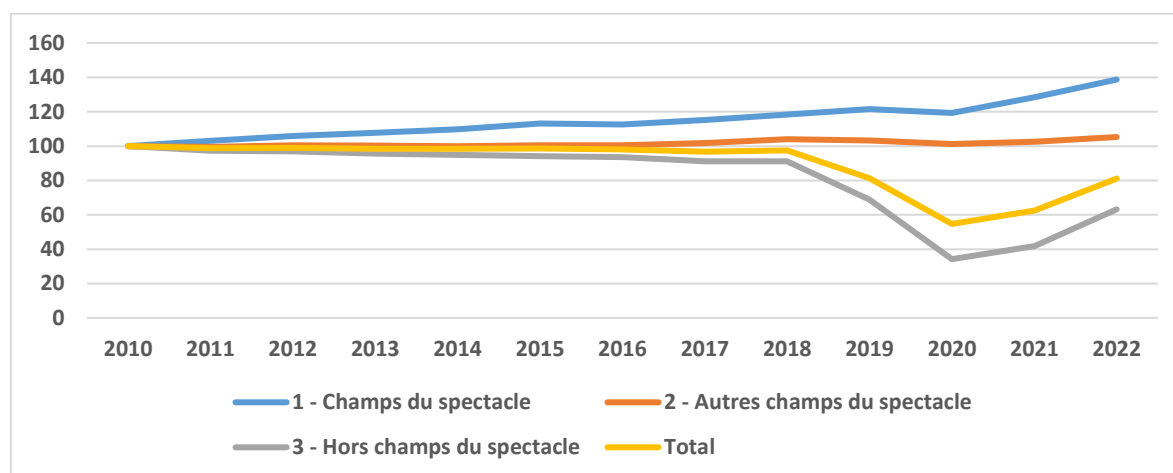
La baisse constatée dans la partie « 3 - Hors champs du spectacle » entre 2018 et 2019 n'est pas corroborée par les données du Guso (voir tableau ci-dessous). Toutefois, la baisse constatée entre 2019 et 2020 est également constatée dans des proportions similaires (de l'ordre de - 48,9 % selon les données du Guso).

#### Ensemble des employeurs<sup>7</sup> par grand périmètre de 2018 à 2022 (données brutes)

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	32 312	33 195	32 578	35 055	37 890
2 - Autres champs du spectacle	1 140	1 132	1 110	1 123	1 154
3 - Hors champs du spectacle	80 144	60 392	30 062	36 659	55 499
<b>Total dédoublonné</b>	<b>113 213</b>	<b>94 339</b>	<b>63 478</b>	<b>72 508</b>	<b>94 123</b>

Source : Audiens<sup>8</sup>

#### Evolution du nombre d'employeurs par grand périmètre de 2010 à 2022 (année 2010 = base 100)



Source : Audiens

<sup>7</sup> Un employeur peut être comptabilisé dans 2 périmètres différents si l'entreprise est composée d'établissements qui relèvent de périmètres distincts. Un employeur ne peut être comptabilisé qu'une fois par périmètre et par année.

<sup>8</sup> Audiens a effectué en 2024 un travail important pour repérer les entreprises qui induisent des effets artificiels dans l'évolution des effectifs permanents et de leur masse salariale. Les données corrigées de ces variations (évolutions à périmètre constant) ont de ce fait pu bouger par rapport à ce qui figurait dans le précédent tableau de bord, sans remettre en cause les tendances observées.

**Complément sur le Guso** : Les données issues du Guso, sur la base des déclarations uniques simplifiées, ne font pas état d'une baisse marquée du nombre d'employeurs actifs entre 2018 et 2019, mais seulement d'une baisse sensible de 0,1 %. Le nombre des employeurs du Guso marque une baisse de près de 50 % entre 2019 et 2020 du fait notamment de l'impact de la crise sanitaire.

Après une reprise en 2021, le nombre d'employeurs poursuit sa progression en 2022 retrouvant quasiment le niveau de 2019 (-4% entre 2019 et 2022).

#### Données employeurs du GUSO :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre</b>	79 624	79 561	40 677	49 173	76 335
<b>Evolution</b>		-0,1%	-48,9%	+20,9%	+55,2%

Source : France Travail, DUS déclarées, Guso

L'ensemble des **employeurs de salariés permanents** est en augmentation constante depuis 2018, mis à part une légère baisse de 2018 à 2020. L'année 2021 dépasse le niveau d'avant crise sanitaire, augmentation qui se poursuit en 2022.

En 2022, les employeurs de salariés permanents représentent plus de la moitié (52 %) des employeurs des « champs du spectacle » et des « autres champs du spectacle » ce qui est stable depuis 2019.

#### Ensemble des employeurs de salariés permanents<sup>9</sup> de 2018 à 2022 (données brutes)

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	16 891	16 880	16 632	17 912	19 193
2 - Autres champs du spectacle	1 115	1 109	1 089	1 109	1 140
<b>Total dédoublonné</b>	<b>18 000</b>	<b>17 985</b>	<b>17 718</b>	<b>19 018</b>	<b>20 330</b>

Source : Audiens

Lecture : 19 193 entreprises des champs du spectacle déclarent en 2022 employer au moins un salarié permanent (en CDD du droit commun ou en CDI)

#### Poids des employeurs de salariés permanents sur le nombre total d'employeurs :

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	52%	51%	51%	51%	51%
2 - Autres champs du spectacle	98%	98%	98%	99%	99%
<b>Total dédoublonné</b>	<b>54%</b>	<b>52%</b>	<b>53%</b>	<b>53%</b>	<b>52%</b>

Source : Audiens

Lecture : 51 % des entreprises des champs du spectacle déclarent employer au moins un salarié permanent (en CDD du droit commun ou en CDI) en 2022

<sup>9</sup> Employeurs de permanents : entreprises qui déclarent au moins 1 salarié « permanent » dans l'année (salarié en CDD de droit commun ou en CDI). Un employeur peut être comptabilisé dans 2 périmètres différents si l'entreprise est composée d'établissements qui relèvent de périmètres distincts. Un employeur ne peut être comptabilisé qu'une fois par périmètre et par année.

## Evolution annuelle des employeurs de salariés permanents de 2018 à 2022 (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	-0,4%	-0,1%	-1,5%	7,7%	7,2%
2 - Autres champs du spectacle	2,5%	-0,5%	-1,8%	1,8%	2,8%
<b>Total dédoublonné</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>7,3%</b>	<b>6,9%</b>

Source : Audiens

### 1.2. Evolution du nombre d'employeurs par champ détaillé

Dans le « 1- Champs du spectacle », à l'exception de la télédiffusion (-4%), le nombre d'employeurs en 2022 dépasse celui de 2019. Le nombre d'employeurs a augmenté de façon significative dans certains champs du spectacle (production audiovisuelle et spectacle vivant privé). Les membres de la sous-commission sont plus réservés pour interpréter la hausse indiquée dans le secteur de l'édition phonographique.

A l'inverse, l'édition musicale voit une baisse du nombre d'employeurs assez importante (- 28 %). Les chiffres « Guso » de cette partie ne sont pas commentés.

### Nombre d'employeurs et évolution par champ détaillé depuis 2019 :

		2019	2020	2021	2022	% 2019 /2021	% 2019 /2022
1 - Champs du spectacle	Presta. Techniques - Sp. vivant	1 140	1 107	1 152	1 242	1%	9%
	Spectacle vivant privé	10 598	10 136	10 880	12 115	3%	14%
	Spectacle vivant public	10 439	10 271	10 880	11 467	4%	10%
	Production audiovisuelle	5 320	5 405	5 981	6 502	12%	22%
	Production cinématographique	2 275	2 169	2 277	2 350	0%	3%
	Edition phonographique	1 494	1 521	1 798	2 070	20%	39%
	Presta. Techniques - Sp. enregistré	808	829	873	905	8%	12%
	Radiodiffusion	657	670	716	740	9%	13%
	Télédiffusion	153	146	151	147	-1%	-4%
	Production de films d'animation	428	443	477	504	11%	18%
2 - Autres champs du spectacle	Distribution cinématographique	160	154	160	168	0%	5%
	Edition musicale	80	72	60	58	-25%	-28%
	Exploitation cinématographique	892	884	903	928	1%	4%
3 - Hors champs du spectacle	GUSO	59 479	29 362	35 984	54 774	-40%	-8%
	Autres hors champs	1 002	744	735	792	-27%	-21%

Source : Audiens

## 2. Répartition des employeurs

### 2.1 Répartition des employeurs de salariés intermittents du spectacle par secteur d'activité

Les employeurs, les salariés, la masse salariale, les heures et les contrats de travail en 2022 :

Indicateurs	Secteurs professionnels					Hors secteurs professionnels					Ensemble				
	2019	2021	2022	Evo 19-22	Evo 21-22	2019	2021	2022	Evo 19-22	Evo 21-22	2019	2021	2022	Evo 19-22	Evo 21-22
Nombre d'employeurs	29 345	29 715	32 088	+9%	+8%	80 244	51 132	77 998	-3%	+52,5	109 484	80 775	110 007	0%	+36,2%
Nombre de salariés	257 774	270 431	286 126	+11%	+5,8%	74 172	62 371	77 704	+5%	+24,6%	276 384	285 605	304 147	+10%	+6,5%
Masse salariale (en millions d'euros)	2 374	2 310	2 780	+17%	+20,4%	157	100	161	+3%	+61,1%	2 531	2 410	2 941	+16%	+22,1%
Volume d'heures (en milliers) <sup>10</sup>	102 607	95 727	118 103	+15%	+23,4%	9 831	6 463	10 654	+8%	+64,8%	112 438	102 190	128 757	+15%	+26%
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 899	3 369	4 287	+10%	+27,2%	626	373	630	+1%	+69,1%	4 525	3 742	4 917	+9%	+31,4%

**Source** : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes, « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022* », Statistiques et indicateurs, Sept. 2023, n°23.032 ; Calculs DGCA évo 19-22

Dans le champ des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, en 2022, on dénombre 32 088 employeurs dans les secteurs professionnels, et 77 998 employeurs dans le champ « hors secteurs professionnels ». Le périmètre hors secteurs professionnels concentre 70,9% des employeurs mais réalise moins de 8% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

L'ensemble des indicateurs affiche une forte hausse entre 2021 et 2022. Si l'on compare l'année 2022 à 2019, les différents indicateurs sont également à la hausse, à l'exception du nombre d'employeurs dans le « hors secteurs professionnels » (-3%).

#### Secteurs professionnels

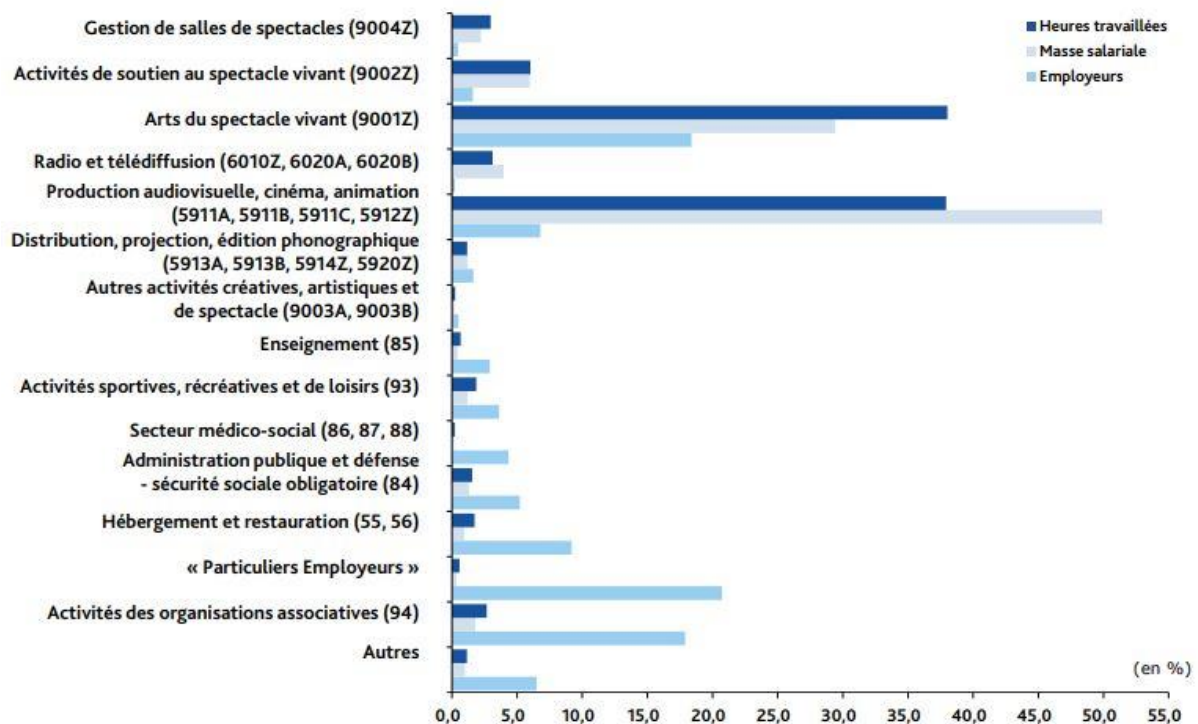
Entre 2021 et 2022, l'activité en termes de masses salariales, heures et contrats de travail affiche des progressions supérieures à 20%. Le niveau de la masse salariale repasse devant le niveau d'avant-crise de 2019, ce qui n'était pas le cas en 2021. Le rapport heures/ contrat de travail reste stable entre 2021 et 2022 de l'ordre de 28%.

#### Hors secteurs professionnels

Figurant parmi les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, les employeurs hors secteurs professionnels affichent les hausses les plus importantes (entre +24,6% et 69,1%).

<sup>10</sup> Le volume d'heures correspond à la somme des heures des AEM ou DUS déclarées en heures et somme des cachets convertis en heures à raison de 12 heures par cachet pour les AEM ou DUS déclarées en cachets. Les artistes peuvent déclarer en heures et/ou en cachets pour les répétitions et les représentations, les techniciens déclarent uniquement en heures pour les répétitions et les représentations.

## Répartition des employeurs, de la masse salariale et des heures travaillées par secteur d'activité en 2022



Source : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes, « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022* », Statistiques et indicateurs, Sept. 2023, n°23.032

Champ : employeurs des intermittents du spectacle ayant travaillé au moins une heure dans le champ relevant des annexes 8 et 10

La production audiovisuelle, cinéma, animation est caractérisée par un nombre d'employeurs relativement faible, comparativement au spectacle vivant, mais qui concentre pour autant plus de la moitié de la masse salariale (55,1%) et près de 40% des heures travaillées des intermittents du spectacle.

Les secteurs du spectacle vivant versent 37,6% de la masse salariale totale soit une valeur similaire à 2019 (37,8%).

## **2.2 Répartition des entreprises selon le statut juridique**

Le nombre d'associations dans les « Champs du spectacle » est passé de 18 858 en 2018 à 21 755 en 2022, avec une part stable dans ce secteur (environ 58 % en 2018 et 57 % en 2022).

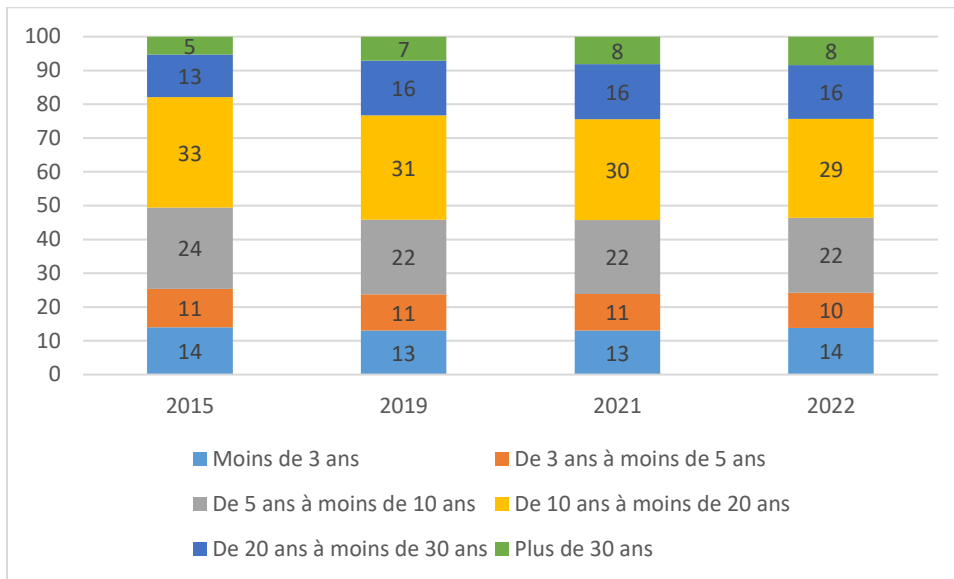
### **Ensemble des employeurs par statut juridique de 2018 à 2022 (données brutes)**

		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
1 - Champs du spectacle	Associations	18 858	19 298	18 784	20 088	21 755
	Autres statuts	1 354	1 316	1 207	1 313	1 391
	Secteur public et parapublic	176	138	153	180	184
	Sociétés commerciales	11 943	12 459	12 445	13 489	14 575
2 - Autres champs du spectacle	Associations	328	319	320	326	340
	Autres statuts	63	60	52	53	55
	Secteur public et parapublic	4	4	5	4	3
	Sociétés commerciales	746	752	735	742	759
3 - Hors champs du spectacle	Associations	496	493	369	366	386
	Autres statuts	90	78	73	71	61
	GUSO	79 199	59 479	29 362	35 984	54 774
	Secteur public et parapublic	11	6	5	10	11
	Sociétés commerciales	434	425	297	288	334

Source : AUDIENS

### 3. Evolution de l'âge des entreprises dans les champs du spectacle

Evolution de l'âge des entreprises 2015 – 2022 dans le champ spectacle (1.) :



Source : Audiens

L'évolution de l'âge des entreprises semble illustrer une certaine pérennité des entreprises dans les « 1- Champs du spectacle ». En 2022, 53% des entreprises ont plus de 10 ans d'existence, alors qu'elles étaient 51% en 2015. La part des entreprises dans les différentes tranches d'âge est relativement stable depuis 2015.

### III. LA MASSE SALARIALE

#### 1. Evolution de la masse salariale globale<sup>11</sup>

##### 1.1 Données de l'URSSAF : Masse salariale par code NAF

Il s'agit des masses salariales déclarées à l'Urssaf Caisse nationale des codes NAF des entreprises du spectacle.

##### Masses salariales<sup>12</sup> classées par code NAF des secteurs du spectacle de 2019 à 2022 :

APE	Intitulé	2019	2020	2021	2022
1820Z	Reproduction d'enregistrement	16 581 570	15 325 398	16 751 419	18 036 833
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	9 043 258	6 992 245	8 182 879	9 597 250
5821Z	Édition de jeux électroniques	157 022 336	166 823 927	196 611 976	219 582 519
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	1 022 530 234	951 350 106	1 161 573 859	1 304 809 619
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	350 026 340	286 315 966	378 837 175	433 247 771
5911C	Production de films pour le cinéma	392 415 045	331 804 452	474 855 824	494 856 611
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	543 956 087	477 465 784	568 821 097	656 034 384
5913A	Distribution de films cinématographiques	93 130 416	93 023 257	95 977 883	101 144 507
5913B	Edition et distribution vidéo	16 908 964	14 280 647	16 423 899	13 684 023
5914Z	Projection de films cinématographiques	251 195 826	149 646 527	170 002 670	240 730 437
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	198 371 303	199 595 598	221 380 473	252 071 413
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	387 660 036	375 054 105	391 017 699	405 391 706
6020A	Edition de chaînes généralistes	956 827 684	935 849 975	951 242 847	973 048 588
6020B	Edition de chaînes généralistes	280 744 478	261 260 073	276 707 686	285 644 730
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	677 333	364 990	432 412	569 567
9001Z	Arts du spectacle vivant	1 458 035 169	994 467 080	1 290 525 842	1 673 567 832
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	604 063 237	377 651 651	466 694 650	648 091 316
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	29 312 297	25 612 281	31 037 186	37 015 493
9003B	Autre création artistique	39 348 241	32 459 277	37 849 533	42 099 009
9004Z	Gestion de salles de spectacles	309 539 179	230 092 711	256 613 231	319 865 900
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	714 216 655	526 028 260	512 095 610	759 625 693

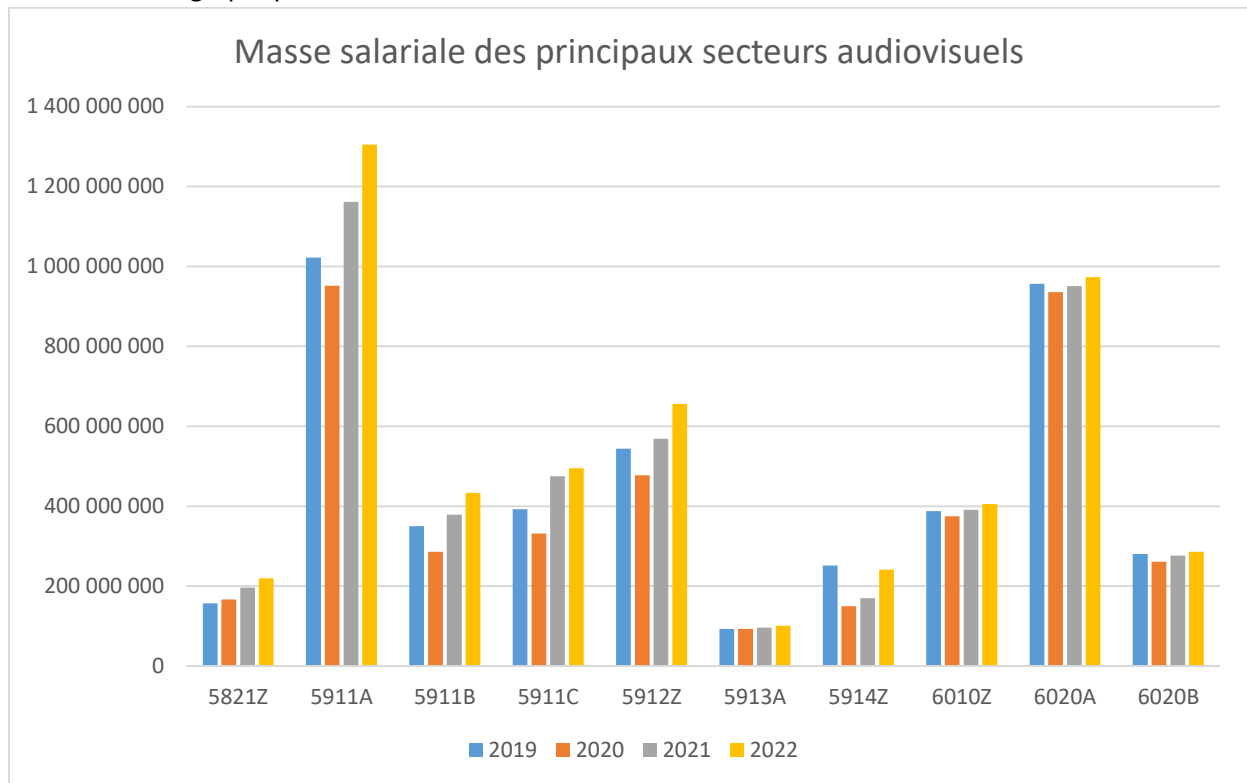
Source : Urssaf Caisse nationale

<sup>11</sup> Salariés permanents et intermittents

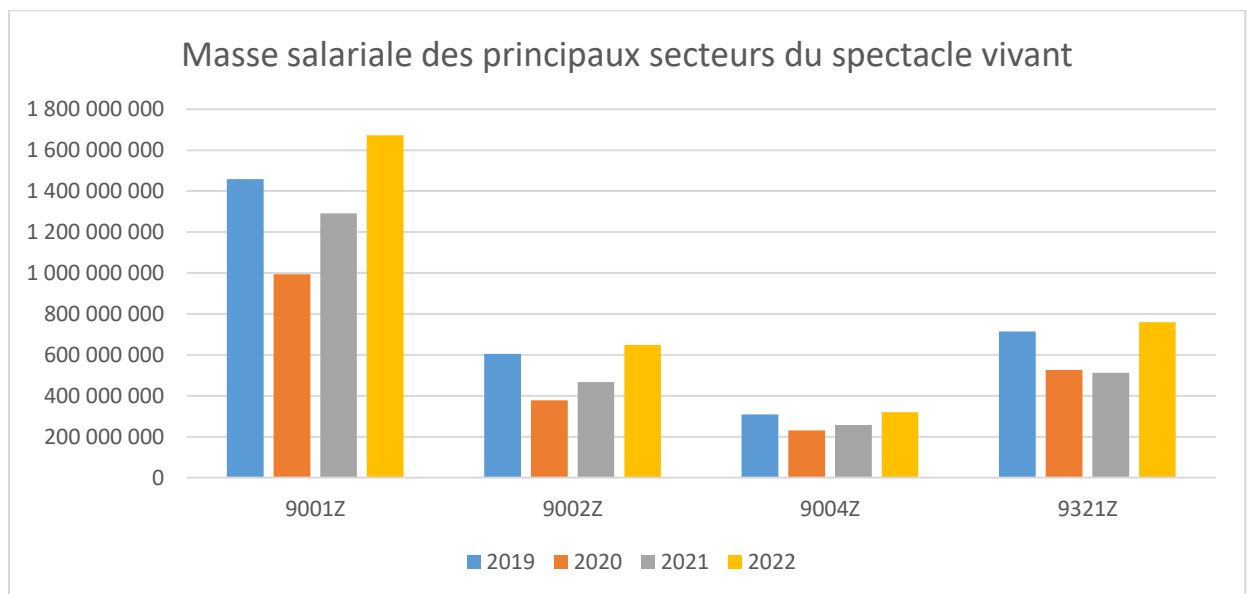
<sup>12</sup> Pour les artistes, la masse salariale correspond à l'assiette de cotisations (voir définitions en index) calculée après application de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels.



Mise en forme graphique du tableau ci-dessus :



Source : données Urssaf Caisse nationale ; graphique DGCA



Source : données Urssaf Caisse nationale ; graphique DGCA

A l'exception des secteurs de l'édition et distribution vidéo (5913B), de la projection de films cinéma (5914) et de la location de vidéocassettes (7722), les masses salariales déclarées en 2022 des entreprises des secteurs du spectacle ont dépassé les masses salariales déclarées en 2019.

## **1.2 Données d'Audiens : Masse salariale par grand périmètre**

Dans le périmètre d'Audiens<sup>13</sup>, la masse salariale totale déclarée, en euros constants, est de 6 900 millions d'euros en 2022, dont 93 % est déclarée par les employeurs des « Champs du spectacle ». Entre 2019 et 2022, elle augmente de +8% dans le « champs du spectacle », retrouvant le niveau d'avant-crise. A l'inverse, dans les « autres champs du spectacle » et le « hors champs », elle baisse respectivement de -8% et de -4%.

A périmètre constant, la masse salariale des « 1- Champs du spectacle » augmente de 7,9 % entre 2021 et 2022. Dans les « 2 autres champs du spectacle », la masse salariale augmente plus fortement de 15,3%, après une baisse plus forte pendant la crise sanitaire.

### **Masse salariale<sup>14</sup> en millions d'euros constants<sup>15</sup> par grand périmètre et évolution 2010/2022**

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2019
1 - Champs du spectacle	4 014	5 898	5 945	5 201	5 947	6 433	8%
2 - Autres champs du spectacle	288	313	319	233	255	294	-8%
3 - Hors champs du spectacle	198	169	180	88	113	172	-4%
<b>Total</b>	<b>4 500</b>	<b>6 380</b>	<b>6 444</b>	<b>5 522</b>	<b>6 315</b>	<b>6 900</b>	<b>7%</b>

Source : Audiens

### **Evolution annuelle de la Masse salariale en euros constants – à périmètre constant<sup>16</sup>**

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022
1 - Champs du spectacle	-0,6%	0,9%	-12,6%	13,8%	7,9%	+7,4%
2 - Autres champs du spectacle	0,0%	2,0%	-27,0%	9,4%	15,3%	-7,9%
3 - Hors champs du spectacle	-5,0%	6,3%	-50,9%	27,7%	52,6%	-4,4%
<b>Total</b>	<b>-0,7%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-14,4%</b>	<b>13,8%</b>	<b>9,0%</b>	<b>+6,3%</b>

Source : Audiens

Lecture : entre 2021 et 2022, la masse salariale dans les « 1- champs du spectacle » a augmenté de 7,9%.

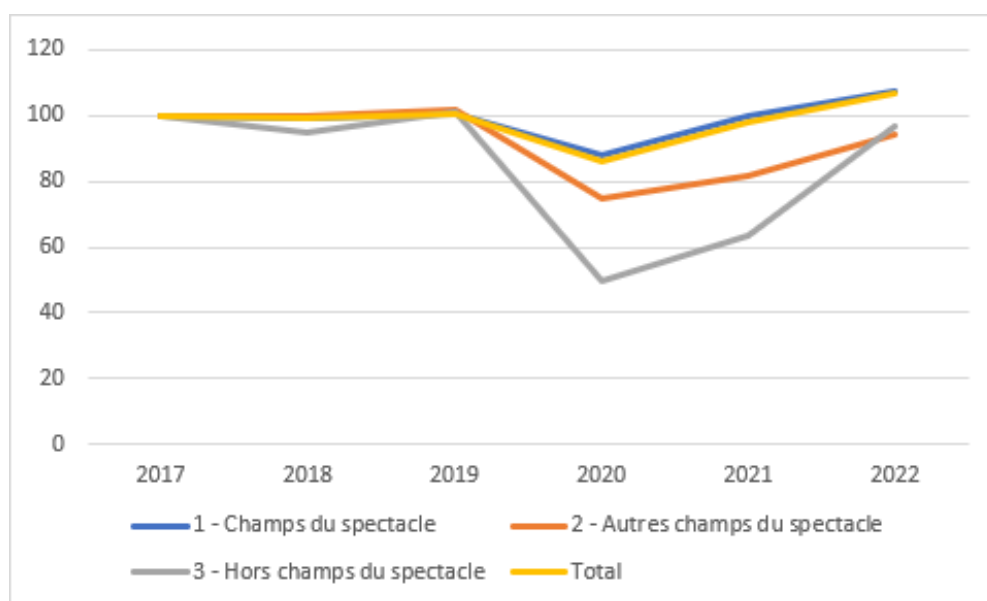
<sup>13</sup>voir supra note 8.

<sup>14</sup> Toutes les composantes de la rémunération et les indemnités d'activité partielles sont prises en compte. L'allocation de retour à l'emploi et les congés spectacles ne sont pas comptabilisés.

<sup>15</sup> Les données d'Audiens en euros constants permettent de corriger les effets artificiels de l'inflation, sur la base de l'inflation indiquée par l'INSEE depuis 2010 (année de référence).

<sup>16</sup> Les données d'Audiens à périmètre constant sont corrigées des effets artificiels d'augmentations dus à l'évolution des réglementations Agirc/Arrco.

## Graphique de l'évolution de la masse salariale en euros constants – à périmètre constant



Source : Audiens

### 1.3 Données d'Audiens : Masse salariale par champ détaillé

A euros constants, on constate dans les « Champs du spectacle » :

- pour le spectacle vivant, poursuivant la reprise constatée en 2021, le niveau d'avant-crise (2019) est dépassé en 2022 : pour les prestations techniques et pour le spectacle vivant privé, ainsi que pour le spectacle vivant public qui avait déjà retrouvé son niveau de 2018 en 2021.

- pour l'audiovisuel, la reprise constatée en 2021 se poursuit en 2022 pour la production audiovisuelle, les prestations techniques, la production de films d'animation et l'édition phonographique ; on constate toutefois des baisses entre 2021 et 2022 pour la production cinématographique, la radiodiffusion, la télédiffusion.

### Masse salariale en millions d'euros constants 2010 par champ détaillé

	2018	2019	2020	2021	2022
Presta. Techniques - Sp. vivant	270	287	153	204	298
Spectacle vivant privé	574	597	354	441	649
Spectacle vivant public	1 036	1 018	884	1 041	1 125
Production audiovisuelle	1 136	1 190	1 087	1 310	1 373
<b>1 - Champs du spectacle</b> Production cinématographique	377	369	314	415	411
Edition phonographique	131	140	133	142	152
Presta. Techniques - Sp. enregistré	474	479	471	516	562
Radiodiffusion	363	357	348	360	354
Télédiffusion	1 353	1 303	1 261	1 285	1 239
Production de films d'animation	184	205	197	232	270

<b>2 - Autres champs du spectacle</b>	Distribution cinématographique	88	87	86	92	88
	Edition musicale	5	6	5	5	5
	Exploitation cinématographique	219	226	142	158	201
<b>3 - Hors champs du spectacle</b>	GUSO	126	136	61	86	130
	Autres hors champs	44	44	27	27	42

Source : Audiens

La comparaison de l'évolution entre 2019 et 2022 des effectifs, à périmètre constant, d'une part, avec l'évolution à périmètre constant et en euros constants de la masse salariale, d'autre part, diffère selon les champs observés :

- L'évolution de la masse salariale est plus rapide que l'évolution du nombre de salariés dans les champs de la production audiovisuelle, de la production cinématographique, et de la production de films d'animation ; de même, dans la branche des prestations techniques, que ce soit dans le spectacle enregistré ou vivant ;
- La masse salariale augmente moins rapidement que le nombre de salariés dans les champs de l'édition phonographique, du spectacle vivant privé et du spectacle vivant public.

#### Evolution annuelle de la Masse salariale en euros constants par champ détaillé – à périmètre constant<sup>17</sup>

		2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022
<b>1 - Champs du spectacle</b>	Presta. Techniques - Sp. vivant	4,8%	5,9%	-46,9%	32,6%	46,2%	<b>32,0%</b>
	Spectacle vivant privé	4,3%	4,1%	-40,7%	24,5%	46,4%	<b>5,1%</b>
	Spectacle vivant public	-0,1%	0,5%	-13,2%	15,4%	7,7%	<b>1,6%</b>
	Production audiovisuelle	2,9%	4,4%	-8,8%	20,1%	4,6%	<b>13,4%</b>
	Production cinématographique	-9,4%	-2,9%	-14,5%	32,4%	-1,0%	<b>14,0%</b>
	Edition phonographique	14,8%	6,1%	-4,9%	6,4%	6,9%	<b>8,3%</b>
	Presta. Techniques - Sp. enregistré	2,0%	0,5%	-1,8%	9,7%	7,9%	<b>15,5%</b>
	Radiodiffusion	-20,7%	-2,0%	-2,7%	3,1%	-1,6%	<b>-1,3%</b>
	Télédiffusion	-2,3%	-3,9%	-3,7%	2,0%	-3,7%	<b>-5,4%</b>
	Production de films d'animation	-7,6%	11,1%	-2,3%	17,6%	16,3%	<b>30,7%</b>
	<b>2 - Autres champs du spectacle</b>	Distribution cinématographique	-0,4%	-1,4%	-1,5%	7,0%	-4,6%
Edition musicale		-8,5%	2,4%	-12,6%	2,8%	-7,5%	<b>-17,8%</b>
Exploitation cinématographique		0,3%	3,4%	-37,1%	11,1%	27,6%	<b>-2,6%</b>
<b>3 - Hors champs du spectacle</b>	GUSO	2,1%	8,3%	-55,2%	41,5%	51,1%	<b>6,5%</b>
	Autres hors champs	-21,0%	0,5%	-37,5%	-3,1%	57,7%	<b>-2,3%</b>

Source : Audiens

<sup>17</sup> Correction des effets artificiels de variation des permanents

#### **1.4 Données d'Audiens : Poids des entreprises du champ spectacle selon la masse salariale**

En 2022, sur les 37 890 employeurs exerçant une activité dans les 9 champs du spectacle, les 267 premiers concentrent 50 % de la masse salariale totale.

#### **Classement des entreprises selon leurs masses salariales en 2022 (9 champs spectacle) :**

	<b>Part sur le nombre total d'entreprises des 9 champs spectacles<sup>18</sup></b>	<b>Poids masse salariale 2021</b>	<b>Poids masse salariale 2022</b>
10 premières entreprises	0,0%	22,1%	20,1%
50 premières entreprises	0,1%	34,8%	32,7%
267 premières entreprises	0,7%	50,0%	50,0%
1 788 premières entreprises	4,7%	75,0%	75,0%
2 648 premières entreprises	7,0%	80,0%	80,0%
6 428 premières entreprises	17,0%	90,0%	90,0%

*Source : Audiens. Lecture : les 10 premières entreprises classées par Masse salariale concentrent 20,1% de la masse salariale totale en 2022.*

---

<sup>18</sup> Dans les 9 « champs du spectacle », selon les données d'Audiens, on dénombre 37 890 employeurs en 2022.

## 2. Evolution de la masse salariale par type de contrats de travail

A périmètre constant dans les « champs du spectacle » <sup>19</sup>:

- la masse salariale des CDI augmente si l'on compare 2022 à 2019 en euros constants (+ 3,3 %). La masse salariale des CDI dépasse le niveau d'avant-crise de 2019. Le nombre de personnes déclarées en CDI augmente davantage de +6,5% entre 2019 et 2022 à périmètre constant, après une période de baisse constatée entre 2016 et 2019 (-2,8%) et de légère augmentation entre 2019 et 2021 (+0,4%).

- la masse salariale des CDD d'usage augmente si l'on compare 2022 à 2019 (+ 10,6 %) et dépasse largement les niveaux d'avant-crise dans les « 1- Champs du spectacle ». Le nombre de personnes déclarées en CDD d'usage augmente quant à lui de + 7,2 % entre 2019 et 2022, à périmètre constant, après une légère baisse constatée entre 2019 et 2021 (-0,1%).

### Répartition de la masse salariale en millions d'euros constants selon le type de contrats de travail

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle					
CDI	3 672	3 738	3 537	3 836	4 232
CDD de droit commun	356	363	294	363	459
CDDU	2 320	2 369	1 853	2 403	2 846
Pigistes	68	69	66	78	64
2 - Autres champs du spectacle					
CDI	312	321	244	270	321
CDD de droit commun	27	28	12	16	27
CDDU	1	1	1	1	1
Pigistes	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 - Hors champs du spectacle					
CDDU	184	198	98	127	204
<b>Total</b>					
<b>CDI</b>	<b>3 985</b>	<b>4 059</b>	<b>3 781</b>	<b>4 105</b>	<b>4 553</b>
<b>CDD de droit commun</b>	<b>384</b>	<b>391</b>	<b>306</b>	<b>379</b>	<b>485</b>
<b>CDDU</b>	<b>2 505</b>	<b>2 568</b>	<b>1 951</b>	<b>2 530</b>	<b>3 050</b>
<b>Pigistes</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>64</b>

Source : Audiens

### Evolution de la masse salariale en euros constants et à périmètre constant :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022
1 - Champs du spectacle						
CDI	-1,6%	0,9%	-6,0%	6,1%	4,5%	4,2%
CDD de droit commun	9,7%	0,0%	-18,8%	19,2%	19,0%	15,3%
CDDU	-0,8%	1,0%	-22,2%	27,6%	12,6%	11,8%
Pigistes	14,2%	1,4%	-6,1%	16,8%	-21,6%	-13,9%
2 - Autres champs du spectacle						
CDI	-1,1%	2,0%	-24,4%	8,3%	13,0%	-7,4%
CDD de droit commun	23,3%	3,0%	-56,9%	32,4%	53,3%	-12,5%

<sup>19</sup> Cf. note 8

	CDDU	-66,8%	-17,1%	-16,2%	1,3%	-3,6%	-18,1%
	Pigistes	-38,9%	-17,0%	-45,6%	-12,1%	-23,5%	-63,4%
3 - Hors champs du spectacle	CDDU	-5,0%	6,3%	-50,9%	27,7%	52,6%	-4,4%
	<b>CDI</b>	<b>-1,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>-7,5%</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,3%</b>
<b>Total</b>	<b>CDD de droit commun</b>	<b>10,7%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-21,6%</b>	<b>19,7%</b>	<b>20,5%</b>	<b>13,2%</b>
	CDDU	-1,2%	1,4%	-24,4%	27,6%	14,6%	10,6%
	<b>Pigistes</b>	<b>14,0%</b>	<b>1,4%</b>	<b>-6,1%</b>	<b>16,8%</b>	<b>-21,6%</b>	<b>-14,0%</b>

Source : Audiens

## IV. LES SALARIES

### 1. Effectif global (en nombre de personnes)

#### 1.1 Données de l'URSSAF : Effectif par code NAF

Effectifs annuels moyens de 2019 à 2022 par sexe et par tranche d'âges dans chaque secteur d'activité du spectacle :

Codes NAF	2019	2020	2021	2022
<b>1820Z Reproduction d'enregistrement</b>	<b>597</b>	<b>574</b>	<b>583</b>	<b>605</b>
femmes	254	251	254	264
hommes	343	323	329	341
-30 ans	64	60	71	88
30-54 ans	401	378	360	357
55 ans et +	132	136	152	161
<b>4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé</b>	<b>409</b>	<b>389</b>	<b>379</b>	<b>416</b>
femmes	143	133	131	145
hommes	266	256	247	271
-30 ans	118	110	106	132
30-54 ans	233	223	211	221
55 ans et +	58	57	61	64
<b>5821Z Édition de jeux électroniques</b>	<b>3153</b>	<b>3366</b>	<b>3751</b>	<b>4426</b>
femmes	762	828	943	1172
hommes	2391	2538	2809	3254
-30 ans	1067	1241	1420	1755
30-54 ans	2048	2091	2287	2615
55 ans et +	38	34	44	56
<b>5911A Production de films et de programmes pour la télévision</b>	<b>18446</b>	<b>17686</b>	<b>20450</b>	<b>22204</b>
femmes	8478	8139	9384	10302
hommes	9968	9547	11066	11902
-30 ans	4330	4184	5170	6050
30-54 ans	11983	11369	12831	13464
55 ans et +	2134	2133	2449	2691
<b>5911B Production de films institutionnels et publicitaires</b>	<b>6829</b>	<b>6484</b>	<b>7632</b>	<b>8743</b>
femmes	2786	2673	3197	3734
hommes	4043	3812	4435	5009
-30 ans	2160	2056	2599	3318
30-54 ans	4044	3816	4314	4651
55 ans et +	624	613	719	774
<b>5911C Production de films pour le cinéma</b>	<b>7061</b>	<b>5931</b>	<b>8192</b>	<b>8452</b>
femmes	3257	2800	3810	4019
hommes	3804	3131	4381	4433
-30 ans	1617	1349	2104	2317
30-54 ans	4485	3735	4913	4966
55 ans et +	958	846	1174	1169



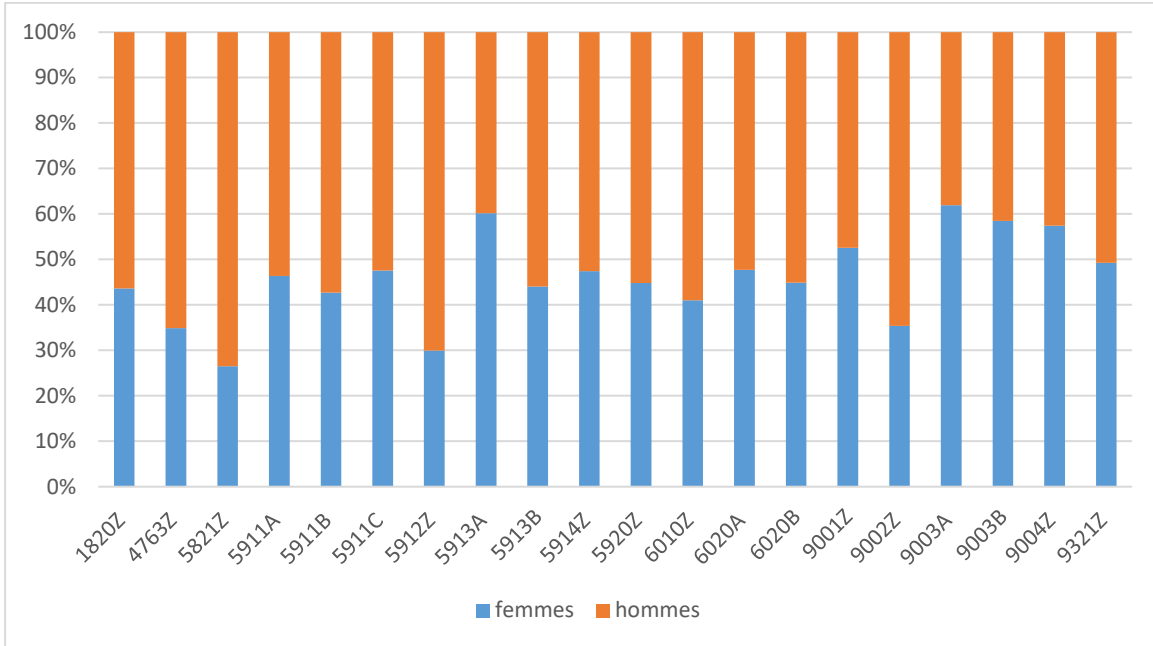
<b>5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision</b>	<b>10809</b>	<b>10357</b>	<b>11674</b>	<b>12491</b>
femmes	3067	2946	3395	3745
hommes	7742	7411	8279	8745
-30 ans	2877	2655	3131	3595
30-54 ans	6937	6713	7389	7671
55 ans et +	995	989	1154	1224
<b>5913A Distribution de films cinématographiques</b>	<b>1550</b>	<b>1552</b>	<b>1541</b>	<b>1567</b>
femmes	952	945	939	943
hommes	598	607	602	624
-30 ans	365	339	359	410
30-54 ans	1016	1041	1003	975
55 ans et +	168	172	179	182
<b>5913B Edition et distribution vidéo</b>	<b>294</b>	<b>275</b>	<b>283</b>	<b>266</b>
femmes	141	123	131	117
hommes	154	153	152	149
-30 ans	52	53	45	50
30-54 ans	194	179	188	172
55 ans et +	48	44	50	44
<b>5914Z Projection de films cinématographiques</b>	<b>9994</b>	<b>9235</b>	<b>8768</b>	<b>9224</b>
femmes	4893	4429	4149	4374
hommes	5101	4806	4619	4850
-30 ans	3818	3164	2723	3218
30-54 ans	5128	4994	4929	4833
55 ans et +	1049	1078	1116	1173
<b>5920Z Enregistrement sonore et édition musicale</b>	<b>4075</b>	<b>4168</b>	<b>4521</b>	<b>4990</b>
femmes	1833	1903	2031	2237
hommes	2242	2265	2490	2753
-30 ans	1062	1133	1294	1525
30-54 ans	2525	2551	2707	2905
55 ans et +	488	485	520	560
<b>6010Z Édition et diffusion de programmes radio</b>	<b>9505</b>	<b>9405</b>	<b>9417</b>	<b>9678</b>
femmes	3814	3807	3833	3971
hommes	5690	5598	5584	5706
-30 ans	1380	1362	1413	1558
30-54 ans	6213	6082	6010	6029
55 ans et +	1911	1962	1995	2090
<b>6020A Edition de chaînes généralistes</b>	<b>15459</b>	<b>14999</b>	<b>14954</b>	<b>14402</b>
femmes	7197	7062	7049	6872
hommes	8261	7936	7905	7530
-30 ans	1369	1329	1434	1466
30-54 ans	10178	9847	9517	8874
55 et +	3912	3823	4003	4062
<b>6020B Edition de chaînes généralistes</b>	<b>5415</b>	<b>5126</b>	<b>5188</b>	<b>4608</b>
femmes	2373	2255	2268	2067

hommes	3042	2870	2919	2541
-30 ans	1286	1137	1086	988
30-54 ans	3807	3648	3722	3244
55 ans et +	323	340	379	376
<b>7722Z Location de vidéocassettes et disques vidéo<sup>20</sup></b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>40</b>
<b>9001Z Arts du spectacle vivant</b>	<b>44336</b>	<b>38625</b>	<b>41920</b>	<b>47163</b>
femmes	22443	20419	22016	24804
hommes	21893	18206	19903	22359
-30 ans	9094	7732	8528	10552
30-54 ans	27741	23959	25868	28331
55 ans et +	7502	6934	7524	8280
<b>9002Z Activités de soutien au spectacle vivant</b>	<b>15190</b>	<b>13057</b>	<b>13463</b>	<b>15855</b>
femmes	5313	4958	5002	5610
hommes	9877	8099	8461	10245
-30 ans	3624	2886	2872	3946
30-54 ans	9496	8206	8451	9541
55 ans et +	2070	1965	2139	2368
<b>9003A Création artistique relevant des arts plastiques</b>	<b>1286</b>	<b>1259</b>	<b>1373</b>	<b>1500</b>
femmes	831	797	864	929
hommes	455	461	509	571
-30 ans	243	209	256	306
30-54 ans	762	765	818	864
55 ans et +	281	285	299	330
<b>9003B Autre création artistique</b>	<b>1438</b>	<b>1317</b>	<b>1348</b>	<b>1417</b>
femmes	858	771	788	828
hommes	580	547	560	588
-30 ans	233	210	207	233
30-54 ans	936	851	880	900
55 ans et +	269	256	261	284
<b>9004Z Gestion de salles de spectacles</b>	<b>12008</b>	<b>11264</b>	<b>11216</b>	<b>11846</b>
femmes	6795	6494	6460	6804
hommes	5213	4770	4757	5042
-30 ans	2938	2621	2588	2995
30-54 ans	7073	6622	6547	6690
55 ans et +	1997	2021	2082	2161
<b>9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes</b>	<b>26089</b>	<b>24329</b>	<b>22552</b>	<b>27032</b>
femmes	12818	11839	10909	13321
hommes	13270	12490	11643	13710
-30 ans	10727	9139	7984	11478
30-54 ans	13186	12948	12411	13172
55 ans et +	2176	2242	2157	2381

Source : données Urssaf Caisse nationale ; mise en forme DGCA

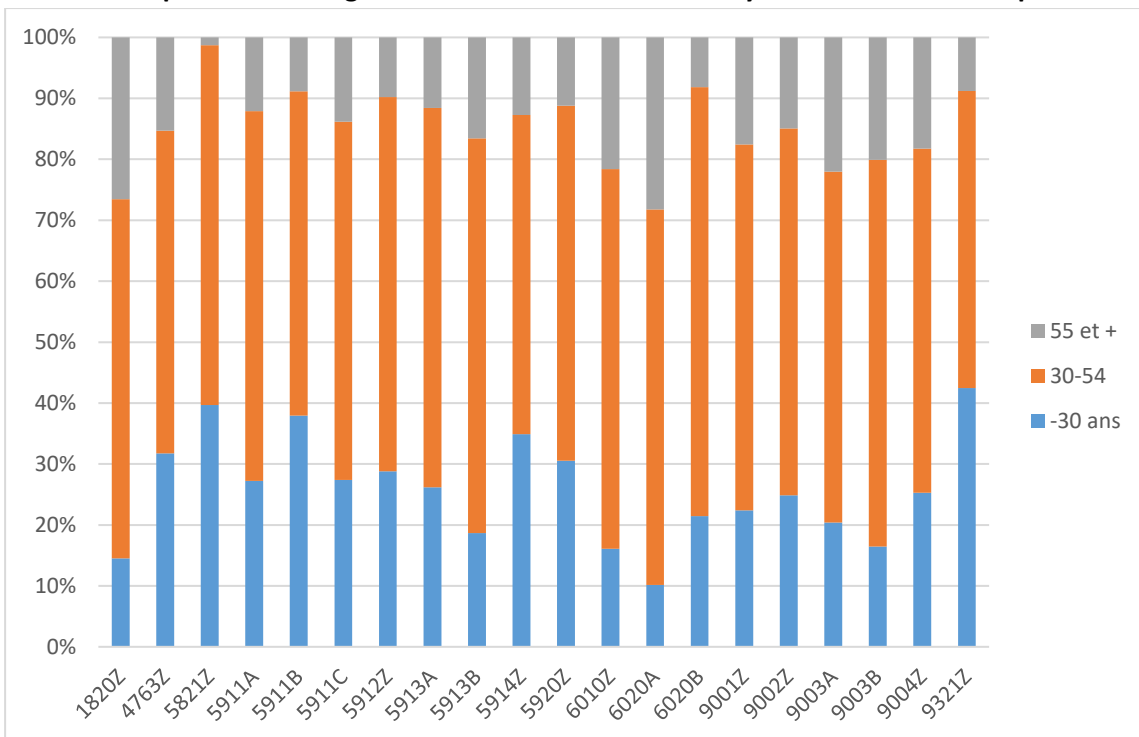
<sup>20</sup> Nous ne disposons pas des données par sexe et par tranche d'âges par respect du secret statistique.

**Parts des femmes et des hommes dans les effectifs annuels moyens déclarés en 2022 par codes NAF :**



Source : données Urssaf Caisse nationale ; graphique DGCA

**Parts de chaque tranche d'âges dans les effectifs annuels moyens déclarés en 2022 par codes NAF :**



Source : données Urssaf Caisse nationale ; graphique DGCA

**Effectifs annuels moyens de 2019 à 2022 par type de contrats de travail<sup>21</sup> dans chaque secteur d'activité du spectacle :**

<b>Codes NAF</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>1820Z</b>	<b>579</b>	<b>560</b>	<b>569</b>	<b>605</b>
cdi	559	532	534	557
cdd	20	28	35	21
alternance				15
autres				11
<b>4763Z</b>	<b>409</b>	<b>389</b>	<b>379</b>	<b>416</b>
cdi	349	341	307	325
cdd	37	22	30	38
alternance	12	12	22	33
autres	11	14	20	21
<b>5821Z</b>	<b>3153</b>	<b>3366</b>	<b>3751</b>	<b>4426</b>
cdi	2712	2853	3104	3664
cdd	283	330	381	417
alternance	84	81	134	198
autres	74	102	132	147
<b>5911A</b>	<b>18446</b>	<b>17686</b>	<b>20450</b>	<b>22204</b>
cdd	10099	9623	11443	12232
cdi	7575	7219	7703	8229
alternance	370	400	705	1064
autres	402	444	599	678
<b>5911B</b>	<b>6829</b>	<b>6484</b>	<b>7632</b>	<b>8743</b>
cdi	4280	4269	4458	5073
cdd	1851	1385	1917	2003
alternance	341	391	688	1013
autres	358	440	570	654
<b>5911C</b>	<b>7061</b>	<b>5931</b>	<b>8192</b>	<b>8452</b>
cdd	4065	3151	5138	5005
cdi	2758	2506	2651	2883
alternance	65	95	180	291
autres	173	180	223	274
<b>5912Z</b>	<b>10809</b>	<b>10357</b>	<b>11674</b>	<b>12491</b>
cdi	6311	6454	6647	7166
cdd	4128	3525	4596	4780
alternance	194	209	238	331
autres	175	169	193	213
<b>5913A</b>	<b>1550</b>	<b>1552</b>	<b>1541</b>	<b>1567</b>
cdi	1374	1377	1331	1350
cdd	112	100	112	102
alternance	45	51	60	84

<sup>21</sup> La rubrique « alternance » comprend les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

autres	19	25	38	31
<b>5913B</b>	<b>277</b>	<b>251</b>	<b>255</b>	<b>266</b>
cdi	258	232	235	213
cdd	19	19	20	18
alternance				14
autres				21
<b>5914Z</b>	<b>9994</b>	<b>9235</b>	<b>8768</b>	<b>9224</b>
cdi	8694	8571	7989	8018
cdd	1191	532	632	989
alternance	56	74	80	141
autres	54	58	67	76
<b>5920Z</b>	<b>4075</b>	<b>4168</b>	<b>4521</b>	<b>4990</b>
cdi	3082	3288	3428	3684
cdd	616	431	494	549
alternance	183	222	326	454
autres	193	228	273	304
<b>6010Z</b>	<b>9505</b>	<b>9405</b>	<b>9417</b>	<b>9678</b>
cdi	7754	7756	7685	7725
cdd	1542	1420	1449	1622
alternance	182	199	254	300
autres	26	30	30	31
<b>6020A</b>	<b>15459</b>	<b>14999</b>	<b>14954</b>	<b>14402</b>
cdi	13396	13033	12855	12617
cdd	1539	1385	1462	1102
alternance	454	484	554	669
autres	70	97	83	14
<b>6020B</b>	<b>5415</b>	<b>5126</b>	<b>5188</b>	<b>4608</b>
cdi	3961	3924	3868	3704
cdd	1304	1054	1140	678
alternance	133	128	159	204
autres	17	20	21	22
<b>7722Z</b>				
cdi				
cdd				
alternance				
autres				
<b>9001Z</b>	<b>44336</b>	<b>38625</b>	<b>41920</b>	<b>47163</b>
cdi	22990	22494	22395	23303
cdd	20358	14978	17984	21842
alternance	494	622	974	1407
autres	495	531	567	611
<b>9002Z</b>	<b>15190</b>	<b>13057</b>	<b>13463</b>	<b>15855</b>
cdi	9803	9810	9451	9899
cdd	4491	2241	2973	4609
alternance	428	489	562	858

autres	468	517	477	488
<b>9003A</b>	<b>1286</b>	<b>1259</b>	<b>1373</b>	<b>1500</b>
cdi	995	1005	1031	1089
cdd	223	173	230	260
alternance	26	28	48	77
autres	42	53	63	74
<b>9003B</b>	<b>1438</b>	<b>1317</b>	<b>1348</b>	<b>1417</b>
cdi	1095	1050	1040	1048
cdd	296	214	225	260
alternance	20	19	36	53
autres	27	34	46	56
<b>9004Z</b>	<b>12008</b>	<b>11264</b>	<b>11216</b>	<b>11846</b>
cdi	8402	8384	8224	8286
cdd	3451	2672	2686	3136
alternance	103	124	199	298
autres	52	84	108	126
<b>9321Z</b>	<b>26089</b>	<b>24329</b>	<b>22552</b>	<b>27032</b>
cdi	18511	19005	17865	18949
cdd	6547	4388	3929	7160
alternance	913	806	600	744
autres	118	130	159	178

Source : données Urssaf Caisse nationale ; mise en forme DGCA

## 1.2 Données d'Audiens : Effectif par grand périmètre

A périmètre constant, entre 2019 et 2022, au global dédoublonné, le nombre de salariés augmente de +7,2%, car dans les « 1- Champs du spectacle » où se concentre la majeure partie des effectifs, le volume augmente de +8,3%. Dans les « 3- Hors champs du spectacle », l'écart est de +4,2% en 2022 par comparaison à 2019, il est en revanche de -5,3% dans les « 2- Autres champs du spectacle ».

### Nombre de salariés<sup>22</sup> déclarés au cours d'une année :

	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	414 352	420 527	363 142	421 107	456 876
2 - Autres champs du spectacle	18 625	18 867	14 282	15 346	17 886
3 - Hors champs du spectacle	85 864	89 783	66 791	76 769	93 550
<b>Total dédoublonné</b>	<b>456 299</b>	<b>463 428</b>	<b>399 253</b>	<b>458 019</b>	<b>498 422</b>

Source : Audiens<sup>23</sup>

### Evolution des effectifs à périmètre constant<sup>24</sup> par comparaison avec 2010 :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022
1 - Champs du spectacle		0,7%	1,6%	-13,7%	15,7%	8,4%	<b>8,3%</b>
2 - Autres champs du spectacle		-0,9%	1,4%	-24,3%	7,4%	16,5%	<b>-5,3%</b>
3 - Hors champs du spectacle		-2,6%	4,6%	-25,6%	14,9%	21,9%	<b>4,2%</b>
<b>Total dédoublonné</b>		<b>0,0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-13,9%</b>	<b>14,5%</b>	<b>8,7%</b>	<b>7,2%</b>

Source : Audiens

<sup>22</sup> Les effectifs sont dédoublonnés dans chacune des cases. Une personne, même déclarée par plusieurs employeurs, n'est comptabilisée qu'une seule fois. Les totaux sont également dédoublonnés. Les effets d'augmentation artificiels ne sont pas corrigés. Ainsi, des permanents ont adhéré en retraite au gré de l'évolution des réglementations Agirc/Arrco

<sup>23</sup> voir supra note 8.

<sup>24</sup> Correction des effets artificiels de variation des permanents

### 1.3 Données d'Audiens : Effectif par champ détaillé

Nombre de salariés déclarés au cours d'une année par champ détaillé :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1 - Champs du spectacle</b>	Production audiovisuelle	83 734	90 614	88 784	91 342	96 447	94 192	97 546	108 315	112 487	117 396	105 819	128 829	131 441
	Production cinématographique	63 577	67 833	64 624	67 907	61 801	60 409	69 081	69 167	64 605	63 222	52 415	73 715	69 528
	Edition phonographique	10 398	10 841	11 336	11 220	11 908	12 338	12 841	13 598	14 880	15 890	13 524	16 473	18 617
	Spectacle enregistré Presta. Techniques - Sp. enregistré	25 836	26 280	26 170	25 196	25 663	25 642	25 063	28 210	27 899	27 631	25 182	27 673	30 494
	Radiodiffusion	13 225	13 432	13 832	13 617	13 239	12 926	13 168	17 060	16 447	16 202	15 826	16 543	16 712
	Télédiffusion	29 398	29 976	31 783	38 166	40 618	40 255	41 733	42 417	42 026	39 733	39 332	40 312	39 891
	Production de films d'animation	6 917	7 518	7 813	7 576	7 917	8 661	9 632	11 307	11 173	11 521	10 847	12 583	14 015
	Spectacle vivant Presta. Techniques - Spd. vivant	20 617	21 453	22 563	22 430	22 421	23 561	24 948	28 268	29 244	30 924	20 524	25 246	33 768
	Spectacle vivant privé	99 765	102 994	105 630	107 471	109 574	110 013	112 544	119 951	123 625	128 992	93 483	110 583	140 927
	Spectacle vivant public	116 798	119 579	123 156	125 962	124 336	124 093	125 477	133 744	135 599	135 439	114 044	132 781	148 610
<b>2 - Autres champs du spectacle</b>	Distribution cinématographique	2 475	2 465	2 574	2 070	3 012	2 167	2 089	2 290	1 971	1 939	1 823	2 001	2 109
	Edition musicale	612	577	564	512	537	457	444	409	440	423	379	339	299
	Exploitation cinématographique	15 797	15 788	15 186	14 869	14 992	15 183	15 602	16 063	16 251	16 535	12 106	13 034	15 531
<b>3 - Hors champs du spectacle</b>	GUSO	68 676	69 485	70 218	71 962	71 530	70 096	71 375	72 991	75 341	77 275	53 326	63 361	78 752
	Autres hors champs	29 414	27 382	25 281	23 668	22 532	20 684	19 130	23 332	18 071	19 936	17 124	17 967	21 435

Source : Audiens

Attention : les effets d'augmentation artificiels ne sont pas corrigés. Ainsi, des permanents ont adhéré en retraite au gré de l'évolution des réglementations Agirc/Arrco



Evolution des effectifs - périmètre constant par champ détaillé :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019-2022
<b>1 - Champs du spectacle</b>	Production audiovisuelle		8,2%	-2,1%	2,9%	5,6%	-2,3%	3,2%	8,2%	3,3%	4,3%	-9,9%	21,6%	2,0%	<b>11,7%</b>
	Production cinématographique		6,7%	-4,7%	5,1%	-9,0%	-2,3%	14,1%	-0,2%	-6,5%	-2,3%	-16,9%	40,6%	-5,7%	<b>10,2%</b>
	Edition phonographique		4,3%	4,6%	-1,0%	3,3%	3,6%	3,6%	4,9%	6,4%	6,6%	-14,9%	21,8%	13,0%	<b>17,1%</b>
	<b>Spectacle enregistré</b>		1,7%	-0,5%	-3,7%	1,9%	-0,1%	-3,3%	0,4%	1,0%	-1,2%	-8,9%	9,9%	9,7%	<b>9,9%</b>
	Radiodiffusion		1,6%	3,0%	-1,6%	-2,8%	-2,4%	3,7%	-1,3%	-7,9%	-1,8%	-2,3%	4,2%	1,0%	<b>2,9%</b>
	Télédiffusion		2,0%	6,0%	2,1%	6,4%	-0,9%	1,2%	0,4%	-1,8%	-5,7%	-1,3%	2,7%	-1,2%	<b>0,1%</b>
	Production de films d'animation		8,7%	3,9%	-3,0%	4,5%	9,4%	10,6%	17,3%	-1,8%	3,1%	-5,8%	16,0%	11,4%	<b>21,7%</b>
<b>Spectacle vivant</b>	Presta. Techniques - Sp. vivant		4,0%	5,4%	-0,8%	0,0%	5,1%	3,3%	9,5%	2,6%	5,6%	-33,7%	22,8%	33,8%	<b>8,9%</b>
	Spectacle vivant privé		3,2%	2,6%	1,7%	2,0%	0,4%	2,0%	5,9%	2,6%	4,3%	-27,5%	18,3%	27,2%	<b>9,0%</b>
	Spectacle vivant public		2,3%	3,0%	2,3%	-1,3%	-0,2%	0,3%	5,8%	1,0%	0,4%	-15,8%	15,8%	12,0%	<b>9,2%</b>
<b>2 - Autres champs du spectacle</b>	Distribution cinématographique		-0,4%	4,4%	-19,6%	45,5%	-28,1%	-4,1%	10,1%	14,4%	-0,8%	-6,3%	9,1%	5,0%	<b>7,4%</b>
	Edition musicale		-5,7%	-2,3%	-9,2%	4,9%	-14,9%	-2,2%	20,5%	3,4%	-3,9%	-10,4%	-10,6%	11,8%	<b>-29,3%</b>
	Exploitation cinématographique		-0,1%	-3,8%	-2,1%	0,8%	1,3%	2,8%	2,6%	1,0%	1,7%	-26,8%	7,7%	19,2%	<b>-6,1%</b>
<b>3 - Hors champs du spectacle</b>	GUSO		1,2%	1,1%	2,5%	-0,6%	-2,0%	1,8%	2,3%	3,2%	2,6%	-31,0%	18,8%	24,3%	<b>1,9%</b>
	Autres hors champs		-6,9%	-7,7%	-6,4%	-4,8%	-8,2%	-7,5%	22,0%	22,5%	10,3%	-14,1%	4,9%	19,3%	<b>7,5%</b>

Source : Audiens

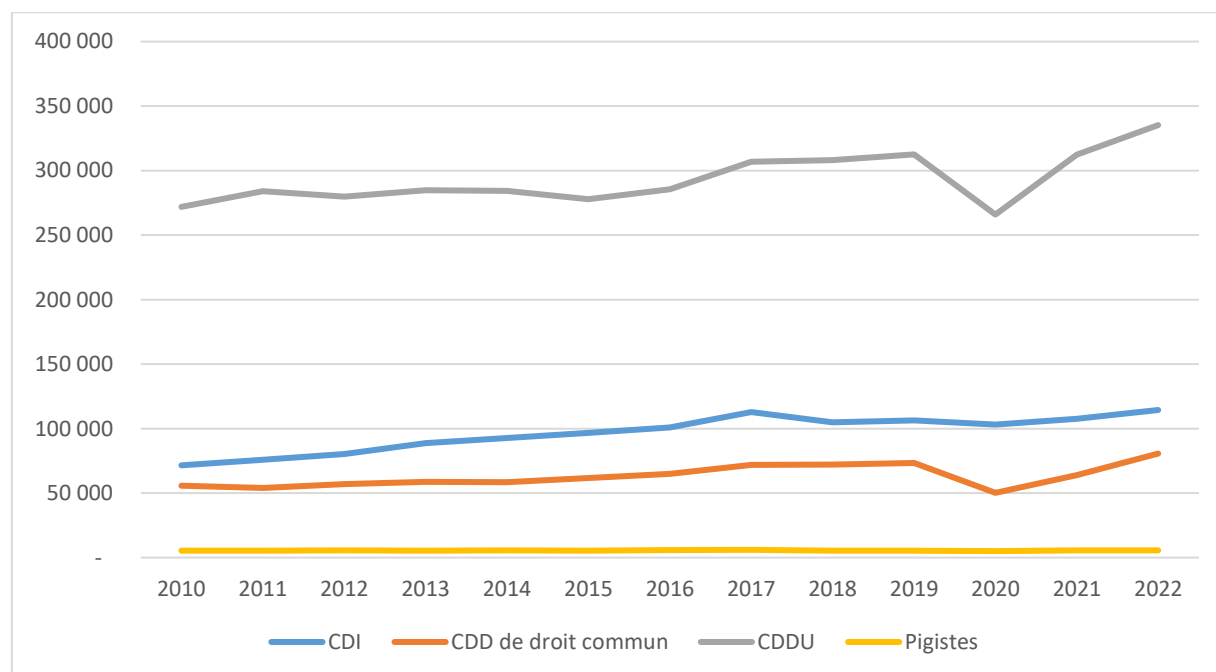
## 2. Effectif par type de contrats de travail

Nombre de salariés<sup>25</sup> par type de contrats de travail :

		2018	2019	2020	2021	2022
1 - Champs du spectacle	CDI	92 715	94 171	92 460	96 893	102 938
	CDD de droit commun	65 707	66 843	46 963	59 547	74 388
	CDDU	281 539	284 519	241 448	287 549	307 228
	Pigistes	5 274	5 430	5 035	5 559	5 696
2 - Autres champs du spectacle	CDI	12 376	12 446	10 814	10 939	11 758
	CDD de droit commun	6 862	7 183	3 489	4 781	6 863
	CDDU	557	499	410	394	454
	Pigistes	48	32	13	26	21
3 - Hors champs du spectacle	CDDU	85 864	89 783	66 791	76 769	93 550
<b>Total dédoublonné</b>	<b>CDI</b>	<b>104 929</b>	<b>106 394</b>	<b>103 101</b>	<b>107 586</b>	<b>114 417</b>
	<b>CDD de droit commun</b>	<b>72 156</b>	<b>73 374</b>	<b>50 211</b>	<b>63 969</b>	<b>80 641</b>
	<b>CDDU</b>	<b>307 978</b>	<b>312 624</b>	<b>265 894</b>	<b>312 381</b>	<b>335 259</b>
	<b>Pigistes</b>	<b>5 319</b>	<b>5 458</b>	<b>5 047</b>	<b>5 582</b>	<b>5 715</b>

Source : Audiens

Evolution du nombre de salariés dans les champs du spectacle (1) par type de contrat :



Source : Audiens

<sup>25</sup> Les effets d'augmentation artificiels ne sont pas corrigés. Ainsi, des permanents ont adhéré en retraite au gré de l'évolution des réglementations Agirc/Arrco.

### Evolution des effectifs à périmètre constant :

		Evolution 2019-2022
1 - Champs du spectacle	CDI	8,2%
	CDD de droit commun	10,5%
	CDDU	8,0%
	Pigistes	4,9%
2 - Autres champs du spectacle	CDI	-5,7%
	CDD de droit commun	-4,5%
	CDDU	-9,0%
	Pigistes	-34,4%
3 - Hors champs du spectacle	CDDU	4,2%
Total dédoublonné	CDI	6,5%
	CDD de droit commun	9,2%
	CDDU	7,2%
	Pigistes	4,7%

Source : Audiens

## 3. Focus « intermittents du spectacle »

### 3.1. Données de France Travail

#### 3.1.1 Données sur l'emploi intermittent

Répartition des salariés<sup>26</sup> et de la masse salariale selon le nombre de contrats de travail réalisés en 2022 :

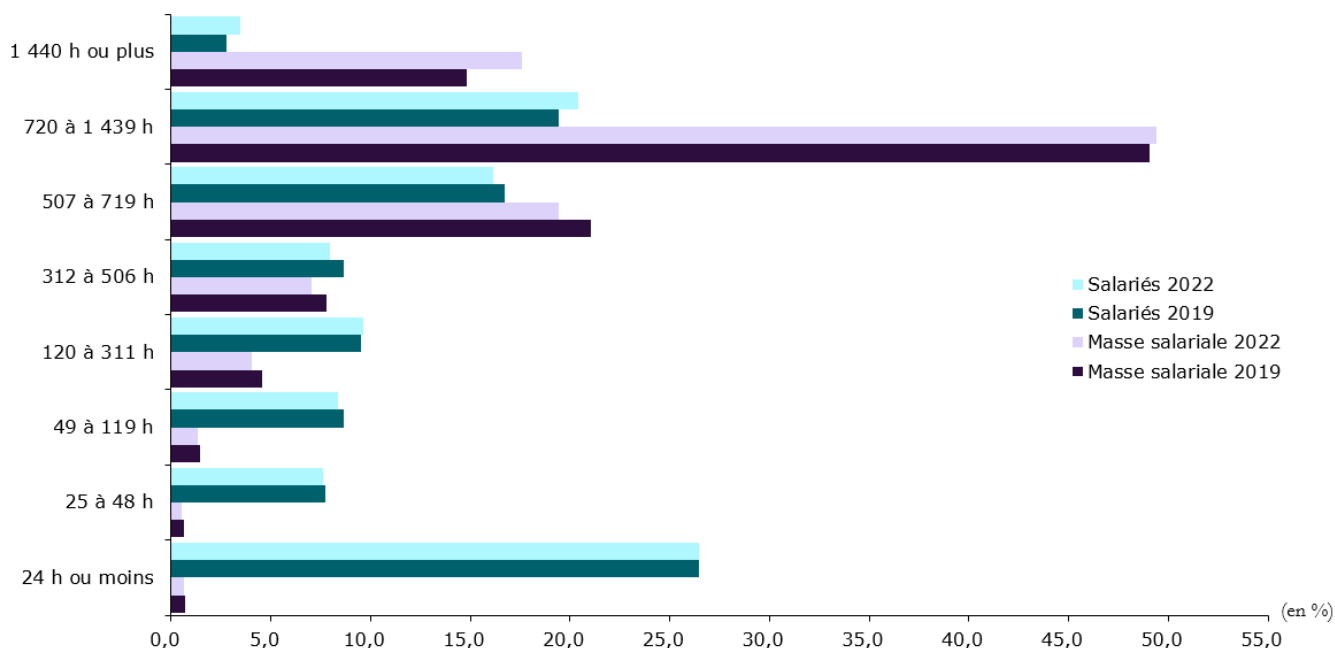
Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	74 401	24,5	79	2,7
2	29 098	9,6	85	2,9
3 à 4	30 226	9,9	185	6,3
5 à 9	38 489	12,7	421	14,3
10 à 24	59 383	19,5	830	28,2
25 à 49	48 073	15,8	738	25,1
50 ou plus	24 477	8,0	603	20,5
<b>Total</b>	<b>304 147</b>	<b>100,0</b>	<b>2 941</b>	<b>100,0</b>

<sup>26</sup> Dans les données de France Travail, le terme « salariés » vise tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment CDDU, qui ont travaillé au moins 1h au cours de l'année pour un ou des employeurs relevant du champ des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Cette définition est donc plus large que celle d'allocataires qui visent les salariés indemnisés par France Travail qui remplissent les conditions spécifiques prévues aux annexes 8 et 10 du règlement général d'assurance chômage.

Source : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes, « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022* », Statistiques et indicateurs, Sept. 2023, n°23.032

En 2022, un quart des salariés réalisent un seul contrat dans l'année, ce qui est stable par comparaison avec 2021. En revanche, 8,0% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année en 2022, soit le double de 2021 (4,4%) qui était une année encore marquée par la crise sanitaire du covid-19. Globalement, ces chiffres 2022 sont quasiment au même niveau qu'en 2019.

#### Répartition des salariés et de la masse salariale selon le nombre d'heures travaillées en 2019 et 2022



Source : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2019* », Statistiques et indicateurs, Sept.2020, n°20.026 - Données brutes « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022* », Statistiques et indicateurs, Sept.2023, n°23.032

Comme en 2021, au cours de l'année 2022, en ce qui concerne le nombre d'heures enregistrées par France Travail, ils sont plus d'un quart (26,4%) à travailler 24 heures ou moins sur l'année en tant qu'intermittents du spectacle (26,5% en 2019). Le volume de travail par salarié, fortement réduit en 2020 suite à l'arrêt de l'activité, retrouve son niveau d'avant crise sanitaire.

A l'opposé, 3,5% des salariés (2,8% en 2019) travaillent plus de 1 440 heures en 2022. En 2022 comme en 2019, la moitié de la masse salariale correspond à environ 20% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année

Répartition des salariés intermittents du spectacle<sup>27</sup> selon l'emploi principal occupé<sup>28</sup> :

	2019		2020		2021		2022	
Emploi	Nb salariés	Part (%)	Nb salariés	Part (%)	Nb salariés	Part (%)	Nb salariés	Part (%)
<b>ARTISTES</b>	<b>167218</b>	<b>60,5%</b>	<b>141506</b>	<b>58,5%</b>	<b>175675</b>	<b>61,5%</b>	<b>183948</b>	<b>60,5%</b>
Artistes chorégraphiques	10749	3,9%	9291	3,8%	10470	3,7%	11941	3,9%
Artistes de cirque, artistes visuels	4756	1,7%	4359	1,8%	4992	1,7%	5567	1,8%
Artistes de la musique et du chant	75048	27,2%	59510	24,6%	68691	24,1%	78977	26,0%
Artistes dramatiques	31890	11,5%	29025	12,0%	33232	11,6%	34606	11,4%
Autres emplois artistiques	44775	16,2%	39321	16,3%	58290	20,4%	52857	17,4%
<b>TECHNICIENS</b>	<b>109084</b>	<b>39,5%</b>	<b>100256</b>	<b>41,5%</b>	<b>109863</b>	<b>38,5%</b>	<b>120142</b>	<b>39,5%</b>
Personnels administratifs	13217	4,8%	12575	5,2%	13638	4,8%	14559	4,8%
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5258	1,9%	4828	2,0%	5389	1,9%	5786	1,9%
Techniciens plateaux, machinerie, décors	24592	8,9%	20319	8,4%	22780	8,0%	27718	9,1%
Techniciens, réalisation, régie	17808	6,4%	17105	7,1%	19461	6,8%	20621	6,8%
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	38779	14,0%	36544	15,1%	39409	13,8%	41985	13,8%
Autres emplois techniques	9430	3,4%	8885	3,7%	9186	3,2%	9473	3,1%
<b>AUTRES EMPLOIS</b>	<b>82</b>	<b>0,0%</b>	<b>51</b>	<b>0,0%</b>	<b>67</b>	<b>0,0%</b>	<b>57</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total France</b>			<b>241813</b>	<b>100%</b>	<b>285605</b>	<b>100%</b>	<b>304147</b>	<b>100,0%</b>
<b>Evolution France A / A-1 (en %)</b>					<b>+18%</b>		<b>+6%</b>	
					<b>Evolution 2019/2022</b>		<b>+10%</b>	

Sources : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes. « L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022 », Statistiques et indicateurs, Sept. 2023, n°23.032

Comme en 2021, en 2022, six intermittents sur dix occupent un métier d'artiste. Les artistes de la musique et du chant sont les plus nombreux. Du côté des techniciens, ce sont les techniciens son, éclairage, vidéo, image qui détiennent la part la plus importante (13,8 %). La catégorie « autres emplois artistiques » correspond pour 80 % à des emplois d'artiste de complément, acteur de complément, figurant. Les 20 % restants correspondent à des libellés de métier trop génériques qui ne peuvent pas être classés dans une catégorie spécifique d'artistes (exemple typique = « artiste » sans précision).

<sup>27</sup> Cf. la définition en note de bas de page n°14.

<sup>28</sup> Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

### 3.1.2 Données sur les allocataires

#### Évolution du nombre d'indemnisés et du montant journalier moyen au 31 décembre entre 2016 et 2022

	Annexe 8	Annexe 10	Ensemble	Part de l'annexe 10	Montant journalier moyen du droit
2016	48 739	44 653	93 392	47,8%	56,9 €
2017	47 436	48 700	96 136	50,7%	56,1 €
2018	48 840	51 445	100 285	51,3%	56,5 €
2019	50 503	54 556	105 059	51,9%	56,5 €
2020	57 386	62 011	119 397	51,9%	56,7 €
2021	58 485	62 733	121 218	51,8%	58,2 €
2022	53 149	57 666	110 815	52,0%	57,7 €
Évolution 2019/2022	+5%	+6%	+5%	+ 0,1 point	+2%
	+2 646	+3 110	+5 756		+1,20 €
Évolution 2021/2022	-9,1%	-8,1%	-8,6%	+ 0,2 point	-0,8%
	-5 336	-5 067	-10 403		-0,5 €

Source : France Travail - Fichier national des allocataires, « *Les allocataires indemnisés au titre des Annexes 8 et 10 en 2022* », Statistiques et indicateurs, Janv. 2024, n° 24.004, Calculs DGCA évolution 2019-2022

Au 31 décembre 2022, le nombre d'allocataires indemnisés sur le mois atteint 110 800 soit une baisse de 8,6% par rapport à l'année précédente, conséquence de la fin de la crise sanitaire qui avait entraîné une activité plus faible et un nombre d'intermittents effectivement indemnisés en conséquence plus élevé. Le nombre d'allocataires indemnisés reste cependant plus élevé que ce qu'il était avant la crise sanitaire (+5,5% par rapport à fin 2019).

On note par ailleurs une quasi-parité entre les artistes et les techniciens. Le montant journalier moyen à la fin de l'année 2022 est de 57,7 euros soit une baisse de -0,8% par rapport à celui constaté au 31 décembre 2021. Ces variations s'expliquent par une réouverture de droits en 2022 avec un nombre d'heures travaillées moindre en 2021.

### Part de l'indemnisation dans le revenu :



Source : FNA, calculs Unédic

Champ : allocataires indemnisables en annexes 8 ou 10 en ARE/AREF

En 2022, la part de l'indemnisation chômage baisse dans les revenus des intermittents du spectacle indemnisables aux annexes 8 et 10 passant de 59% à 50% pour les artistes entre 2021 et 2022, et de 39% à 31% pour les techniciens. Cette évolution s'explique par la reprise d'activité en 2022 à la suite de l'année 2021 encore marquée par la baisse d'activité suite à la crise sanitaire liée au Covid-19. Les niveaux de 2022 passent sous les niveaux de 2019 (respectivement 52% pour les artistes et pour les techniciens 34%).

### Ouvertures de droits dans les annexes 8 et 10 entre 2014 et 2022

	Annexe 8		Annexe 10		Ensemble	
	Effectif	Affiliation moyenne	Effectif	Affiliation moyenne	Effectif	Affiliation moyenne
2014	48 322	725	49 160	638	97 482	681
2015	48 073	736	49 143	647	97 216	691
2016	46 688	754	51 038	659	97 726	704
2017	51 299	840	54 201	717	105 500	776
2018	57 166	861	57 436	718	114 602	789
2019	59 204	852	60 461	713	119 665	782
2020	20 697	869	19 124	734	39 821	804
2021	34 787	1021	39 669	892	74 456	952
2022	80 186	898	77 868	721	158 054	811
Évolution 2021-2022	130,5%	-12,0%	96,3%	-19,2%	112,3%	-14,9%
	45 399	-123	38 199	-172	83 598	-142

Source : France Travail - Fichier national des allocataires, « Les allocataires indemnisés au titre des Annexes 8 et 10 en 2022 », Statistiques et indicateurs, Janv. 2024, n° 24.004

2022 est une année exceptionnelle compte tenu des deux années de crise sanitaire (2020 et 2021), et des mesures de prolongation de l'année blanche jusqu'au 31 décembre 2021. De fait, l'année 2022 ne peut être comparée à 2021, ni même à une année plus classique d'avant crise. En 2022, 158 100 ouvertures de droits ont été dénombrées (y compris la réouverture d'un droit nouveau après l'expiration d'un droit précédent), soit 83 600 de plus qu'en 2021 (+112,3%), à la suite de 2 années au cours desquelles le très fort ralentissement de l'activité et les mesures de prolongation des droits (année blanche) avait très fortement réduit le nombre d'ouvertures de droit. Cette hausse du nombre d'ouverture de droits est observée pour l'annexe 8 (+45 400 ; +130,5%) et pour l'annexe 10 (+38 200 ; +96,3%). Le nombre d'ouverture de droits dépasse nettement les volumes d'avant crise sanitaire.



## Primo-ouvertures de droits au titre des annexes 8 et 10 par an

Année	Régime	Allocataires mandatés au cours de l'année*	Nombre de primo-entrants	Durée d'affiliation moyenne des primo-entrants (en heures)
	Annexe 8	63 241	5 308	680
	Annexe 10	53 907	4 110	616
<b>2016</b>	<b>Total</b>	<b>117 148</b>	<b>9 418</b>	<b>652</b>
	Annexe 8	64 033	5 913	703
	Annexe 10	58 490	4 906	632
<b>2017</b>	<b>Total</b>	<b>122 523</b>	<b>10 819</b>	<b>671</b>
	Annexe 8	64 744	6 529	718
	Annexe 10	62 577	5 665	638
<b>2018</b>	<b>Total</b>	<b>127 321</b>	<b>12 194</b>	<b>681</b>
	Annexe 8	65 475	6 084	708
	Annexe 10	65 547	5 711	634
<b>2019</b>	<b>Total</b>	<b>131 022</b>	<b>11 795</b>	<b>672</b>
	Annexe 8	64 579	4 787	713
	Annexe 10	65 740	4 361	648
<b>2020</b>	<b>Total</b>	<b>130 319</b>	<b>9 148</b>	<b>682</b>
	Annexe 8	69 467	5 508	768
	Annexe 10	70 164	4 858	639
<b>2021</b>	<b>Total</b>	<b>139 631</b>	<b>10 366</b>	<b>708</b>
	Annexe 8	70 124	7 631	755
	Annexe 10	72 118	6 836	641
<b>2022</b>	<b>Total</b>	<b>142 242</b>	<b>14 467</b>	<b>701</b>

Source : France Travail - Fichier national des allocataires, « Les allocataires indemnisés au titre des Annexes 8 et 10 en 2022 », Statistiques et indicateurs, Janv. 2024, n° 24.004

\*Allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année.

Au cours de l'année 2022, 14 500 allocataires sont entrés pour la première fois en indemnisation à l'Assurance chômage au titre des annexes 8 et 10, ce qui représente 9,1% des entrées. La part des nouveaux entrés est plus importante pour les techniciens (9,5%) que pour les artistes (8,8%). Le nombre de primo-entrants a augmenté de 22,7% en 2022 par rapport à 2019 (39,6% par rapport à 2021) du fait de la forte hausse d'activité post crise sanitaire amorcée en 2021.

La durée moyenne d'affiliation des primo-entrants est de 701 heures en 2022 soit une hausse de 4,3% par rapport à 2019 (+9 heures) et une baisse par rapport à 2021 (-1,0% ; -7 heures). Les primo-entrants ont une durée d'affiliation moyenne de 755 heures pour l'annexe 8 et de 641 heures pour l'annexe 10. Cette durée moyenne est inférieure d'environ 110 heures à celle de l'ensemble des allocataires ayant eu une ouverture de droits au cours de l'année (811 heures).

### 3.2. Données d'Audiens

Cette partie rassemble des données sur les salariés en CDDU dits « intermittents du spectacle »<sup>29</sup> dans le champ du spectacle (professionnel).

#### Comparaison des effectifs et de la masse salariale (salariés « occasionnels / intermittents »)

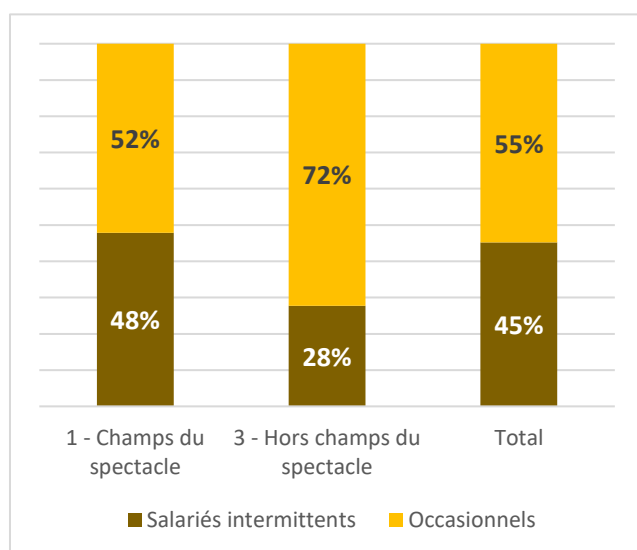
Les données d'AUDIENS sur les CDD d'usage sont décomposés en deux sous-ensembles.

(1) Pour une année considérée, les « **salariés intermittents** » sont les personnes déclarées en CDD d'usage par un ou plusieurs employeurs des champs d'activité du spectacle ou hors champs du spectacle (GUSO et autres activités) ayant perçu un salaire d'activité (hors ARE) relatif à des périodes en CDD d'usage supérieur à 4 000 € constants de 2016 (correspondant à 4 466€ en 2022).

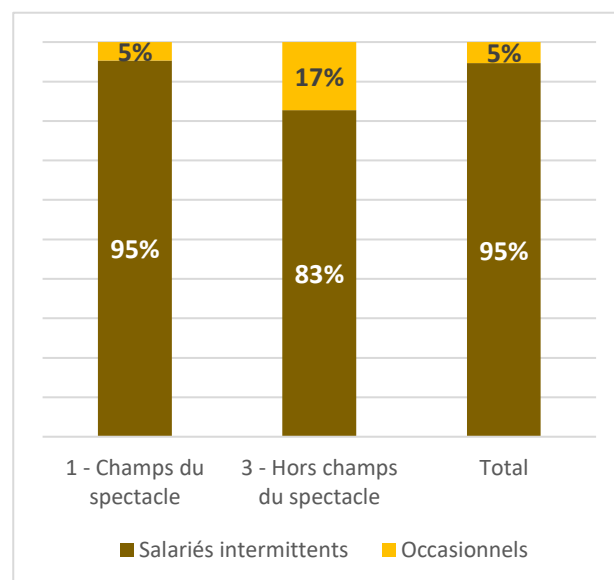
(2) Pour une année considérée, les **CDD d'usage « occasionnels »** sont les personnes qui ont perçu un salaire inférieur à 4 000€ constants de 2016.

#### Comparaison des effectifs et de la masse salariale relatifs aux CDD d'usage par typologie par grand périmètre en 2022

Effectifs :



Masse salariale :



Source : AUDIENS

En effectifs, les volumes constatés en 2022 montrent une légère hausse des intermittents du spectacle percevant plus de 4000 euros. Ils représentent 45% des effectifs, contre 43% l'an passé, et concentrent 95% de la masse salariale (94% en 2021).

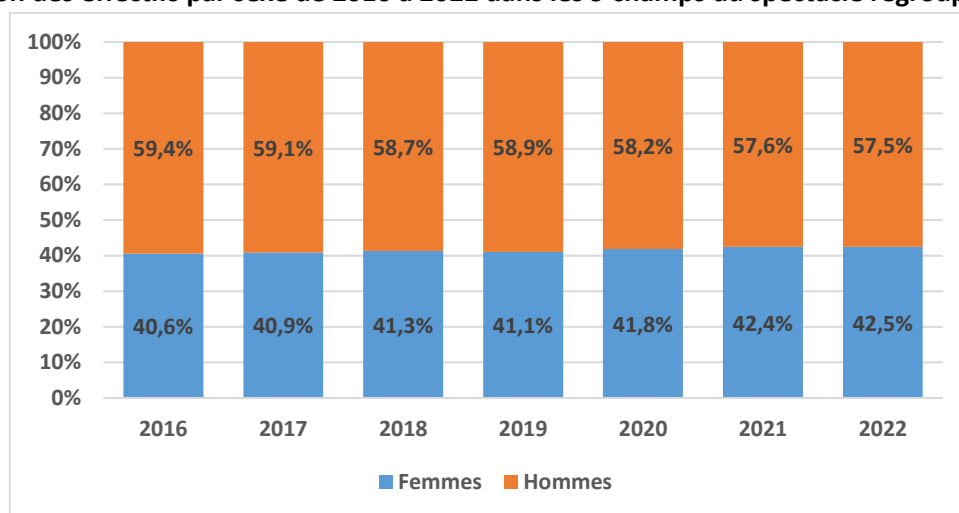
<sup>29</sup> La définition de salariés « intermittents » dans les données d'Audiens (précisée au point 3.2.1) est différente de la définition retenue par France Travail.

## 4. Effectif par sexe

Dans les « Champs du spectacle », la part des femmes augmente progressivement entre 2016 et 2022 pour atteindre 42,5 % des effectifs en 2022. Pendant la crise sanitaire de la Covid 19, on note une légère augmentation de la part des femmes intermittentes salariées en CDDU, passant ainsi de 35 % en 2019 à 37 % en 2020 et 2021, confirmé en 2022.

Par champ détaillé, en 2022 comme en 2021, les femmes sont majoritaires dans le secteur de la distribution cinématographique. Elles sont, en revanche, beaucoup moins présentes dans le secteur prestations techniques du spectacle vivant (19 %) comparé aux prestations techniques du spectacle enregistré (30%). Ces données sont assez stables par comparaison à 2021.

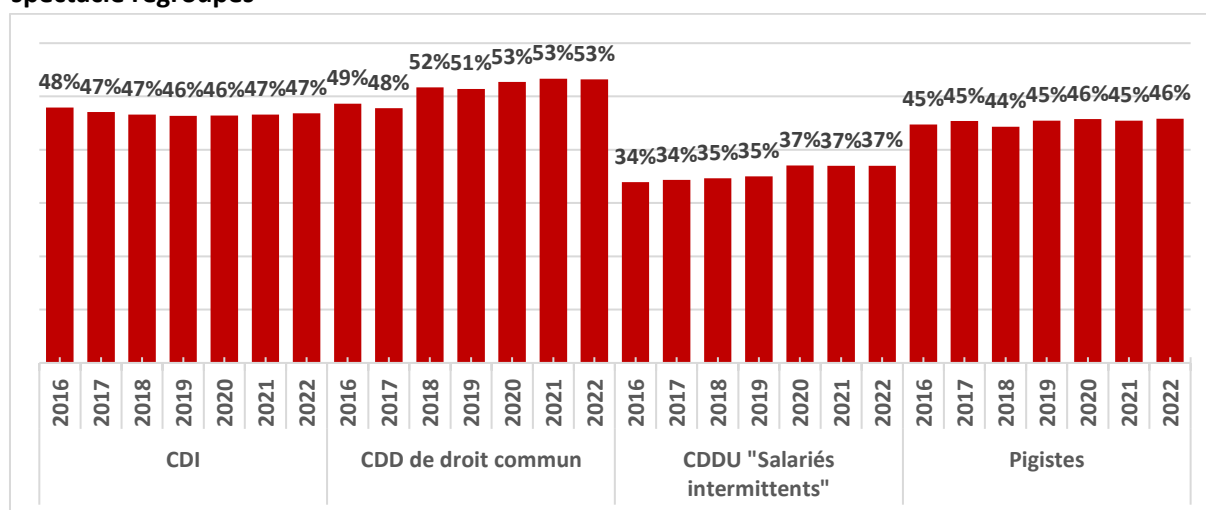
### Répartition des effectifs par sexe de 2016 à 2022 dans les 9 champs du spectacle regroupés :



Source : AUDIENS

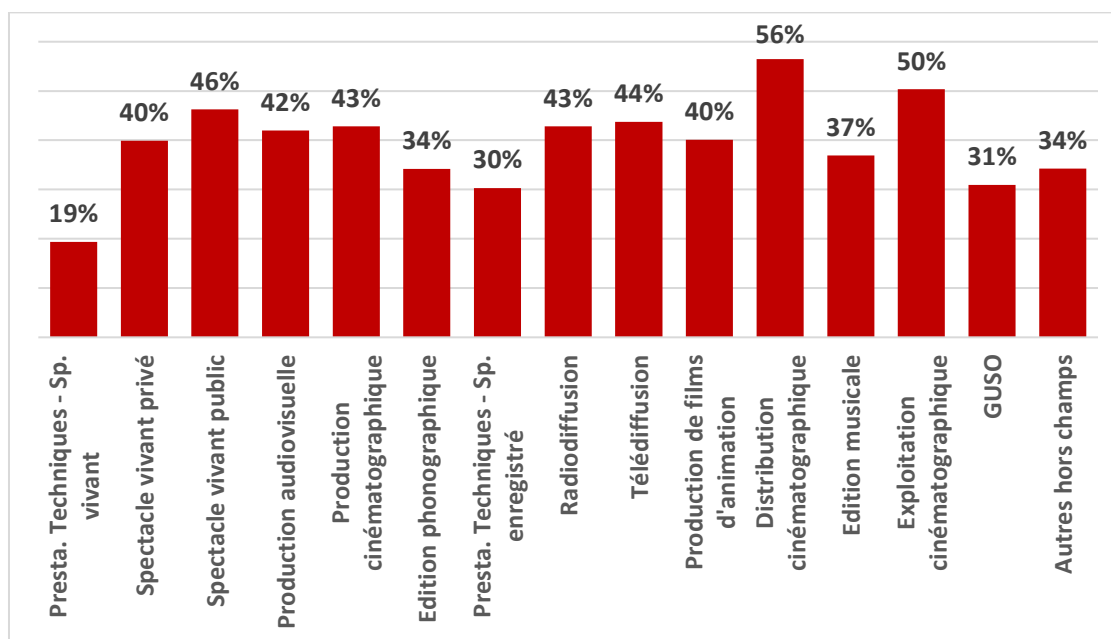
Champ : les salariés en CDI, CDD de droit commun, CDDU intermittents et les pigistes

### Part des femmes parmi les effectifs par type de contrat de 2016 à 2022 dans les 9 champs du spectacle regroupés



Source : AUDIENS

## Part des femmes parmi les effectifs 2022 par champ détaillé

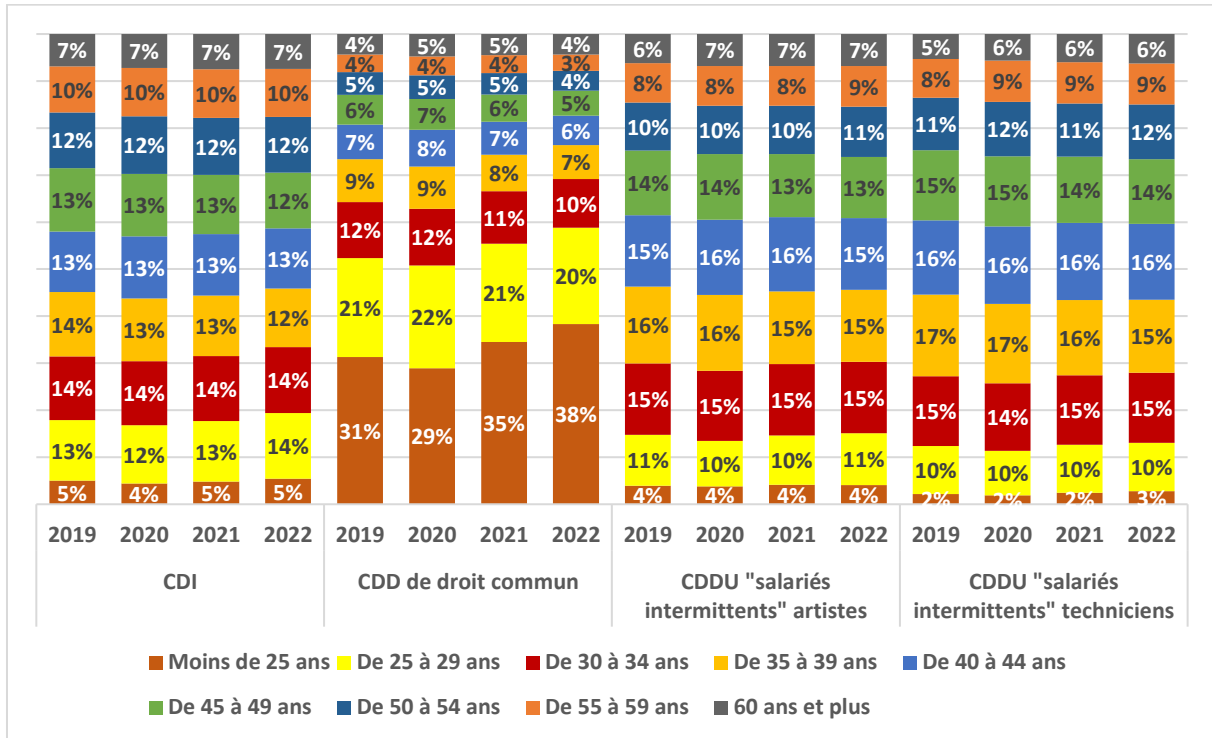


Source : AUDIENS

## 5. Effectif par âge

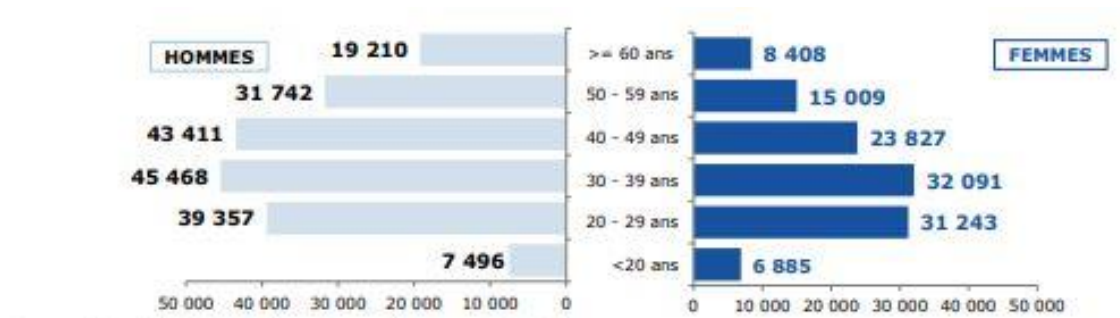
Depuis 2019, la répartition des effectifs en CDI et CDDU par âge semble plutôt stable, à l'exception des moins de 25 ans en CDD de droit commun dont la part poursuit son augmentation passant à 38% en 2022. En 2022, les salariés de moins de 29 ans représentent 19 % des effectifs en CDI, 58 % des effectifs en CDD de droit commun, 15 % des CDDU artistes et 13 % des CDDU techniciens.

### Détails des effectifs par contrat des 9 champs du spectacle par âge de 2019 à 2022



Source : AUDIENS

## Répartition des salariés intermittents<sup>30</sup> selon l'âge et le sexe en 2022



Sources : France Travail - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes. « *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022* », Statistiques et indicateurs, Sept. 2023, n°23.032

Au global, en 2022, les femmes représentent 39% des salariés intermittents avec une répartition différente en fonction des différentes tranches d'âge : elles sont 48% dans la tranche des moins de 20 ans, 35% dans la tranche des 40-49 ans et 30% dans la tranche des plus de 60 ans.

---

<sup>30</sup> Dans les données de France Travail, les « *salariés intermittents* » sont tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment CDDU, qui ont travaillé au moins 1h au cours de l'année pour un ou des employeurs relevant du champ des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

## Répartition par âge, sexe et annexe des allocataires indemnisés<sup>31</sup> au 31 décembre de 2016 à 2022

Année	Régime	hommes				femmes				Total				hommes	femmes	total
		Moins de 25 ans	25-34 ans	35-50 ans	50 ans et plus	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-50 ans	50 ans et plus	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-50 ans	51 ans et plus			
2016	Annexe 8	2,5%	20,0%	33,2%	12,8%	1,5%	12,2%	13,0%	4,9%	4,0%	32,2%	46,2%	17,7%	68,5%	31,5%	100%
	Annexe 10	1,3%	13,7%	30,4%	17,5%	1,1%	11,4%	17,2%	7,5%	2,4%	25,0%	47,6%	25,0%	62,8%	37,2%	100%
	<b>Total</b>	<b>1,9%</b>	<b>17,0%</b>	<b>31,9%</b>	<b>15,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>11,8%</b>	<b>15,0%</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,2%</b>	<b>28,8%</b>	<b>46,8%</b>	<b>21,2%</b>	<b>65,8%</b>	<b>34,2%</b>	<b>100%</b>
2017	Annexe 8	2,7%	20,1%	32,4%	13,1%	1,6%	12,6%	12,8%	4,8%	4,3%	32,7%	45,1%	17,9%	68,3%	31,7%	100%
	Annexe 10	1,3%	13,6%	29,9%	17,6%	1,0%	11,4%	17,5%	7,5%	2,4%	25,0%	47,4%	25,2%	62,5%	37,5%	100%
	<b>Total</b>	<b>2,0%</b>	<b>16,8%</b>	<b>31,1%</b>	<b>15,4%</b>	<b>1,3%</b>	<b>12,0%</b>	<b>15,2%</b>	<b>6,2%</b>	<b>3,3%</b>	<b>28,8%</b>	<b>46,3%</b>	<b>21,6%</b>	<b>65,3%</b>	<b>34,7%</b>	<b>100%</b>
2018	Annexe 8	2,9%	20,0%	31,6%	13,3%	1,8%	13,0%	12,5%	4,9%	4,7%	33,0%	44,1%	18,2%	67,8%	32,2%	100%
	Annexe 10	1,6%	13,9%	29,2%	17,5%	1,2%	11,5%	17,6%	7,6%	2,8%	25,3%	46,8%	25,0%	62,2%	37,8%	100%
	<b>Total</b>	<b>2,2%</b>	<b>16,8%</b>	<b>30,4%</b>	<b>15,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>12,2%</b>	<b>15,1%</b>	<b>6,3%</b>	<b>3,7%</b>	<b>29,1%</b>	<b>45,5%</b>	<b>21,7%</b>	<b>64,9%</b>	<b>35,1%</b>	<b>100%</b>
2019	Annexe 8	3,0%	19,8%	30,4%	13,7%	1,8%	13,4%	12,8%	5,1%	4,7%	33,3%	43,2%	18,8%	66,9%	33,1%	100%
	Annexe 10	1,6%	14,2%	28,6%	17,2%	1,2%	11,5%	18,0%	7,6%	2,9%	25,7%	46,6%	24,8%	61,7%	38,3%	100%
	<b>Total</b>	<b>2,3%</b>	<b>16,9%</b>	<b>29,5%</b>	<b>15,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>12,4%</b>	<b>15,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,8%</b>	<b>29,3%</b>	<b>45,0%</b>	<b>21,9%</b>	<b>64,2%</b>	<b>35,8%</b>	<b>100%</b>
2020	Annexe 8	2,5%	19,3%	30,2%	14,4%	1,6%	13,5%	13,2%	5,4%	4,1%	32,8%	43,3%	19,8%	66,4%	33,6%	100%
	Annexe 10	1,5%	13,8%	28,3%	17,6%	1,2%	11,3%	18,4%	7,9%	2,7%	25,1%	46,6%	25,5%	61,2%	38,8%	100%
	<b>Total</b>	<b>2,0%</b>	<b>16,5%</b>	<b>29,2%</b>	<b>16,1%</b>	<b>1,4%</b>	<b>12,4%</b>	<b>15,9%</b>	<b>6,7%</b>	<b>3,4%</b>	<b>28,8%</b>	<b>45,0%</b>	<b>22,8%</b>	<b>63,7%</b>	<b>36,3%</b>	<b>100%</b>
2021	Annexe 8	2,4%	19,2%	29,0%	15,0%	1,6%	14,1%	13,1%	5,6%	4,0%	33,3%	42,2%	20,6%	65,6%	34,4%	100%
	Annexe 10	1,5%	13,8%	27,5%	17,9%	1,2%	11,2%	18,5%	8,4%	2,7%	25,1%	46,0%	26,2%	60,7%	39,3%	100%
	<b>Total</b>	<b>1,9%</b>	<b>16,4%</b>	<b>28,2%</b>	<b>16,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>12,6%</b>	<b>15,9%</b>	<b>7,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>29,0%</b>	<b>44,2%</b>	<b>23,5%</b>	<b>63,1%</b>	<b>36,9%</b>	<b>100%</b>
2022	Annexe 8	4,4%	29,1%	45,2%	21,4%	5,6%	41,3%	39,0%	14,1%	4,9%	33,6%	40,7%	20,8%	65%	35%	100%
	Annexe 10	2,6%	22,9%	47,1%	27,4%	3,2%	28,9%	49,1%	18,9%	2,9%	25,5%	45,3%	26,4%	59,8%	40,2%	100%
	<b>Total</b>	<b>3,5%</b>	<b>26,0%</b>	<b>46,2%</b>	<b>24,4%</b>	<b>4,3%</b>	<b>34,4%</b>	<b>44,6%</b>	<b>16,7%</b>	<b>3,8%</b>	<b>29,4%</b>	<b>43,1%</b>	<b>23,7%</b>	<b>62,3%</b>	<b>37,7%</b>	<b>100%</b>

Source : France Travail – Fichier national des allocataires

L'âge moyen des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2022 est de 40,8 ans (39,5 ans pour les techniciens et 42 ans pour les artistes). Représentant la moitié de l'ensemble des allocataires de l'assurance chômage, avec une part s'élevant à 62,3%, les hommes sont majoritaires parmi les intermittents du spectacle indemnisés au titre des annexes 8 et 10 (65 % parmi les techniciens, et 59,8 % parmi les artistes).

<sup>31</sup> Il s'agit du nombre d'allocataires indemnisés par France Travail au titre des annexes 8 et 10 du règlement général d'Assurance chômage au 31 décembre de chaque année.

## 6. Le temps partiel

De 2018 à 2022, dans les « 1- Champs du spectacle », 16,4% des effectifs en CDI ou en CDD de droit commun sont à temps partiel ce qui est une proportion stable par comparaison à 2021. En revanche, dans les « 2- autres champs du spectacle », ils sont près de la moitié (50,7%) ce qui représentent une hausse par rapport à 2021 (où ils étaient 38,1%).

Pour les salariés en CDI, la part des femmes (22 %) reste supérieure à celle des hommes (11,9 %). On constate en revanche que l'écart continue de se réduire entre les parts des hommes et des femmes en CDD travaillant à temps partiel.

### Part de salariés<sup>32</sup> déclarés au moins une fois en temps partiel par type de contrat et grand périmètre

			2018	2019	2020	2021	2022
<b>1 - Champs du spectacle</b>	CDI	Femmes	20,7%	20,1%	19,4%	18,8%	19,1%
		Hommes	10,0%	9,8%	9,3%	9,3%	9,6%
		<b>Total</b>	<b>15,0%</b>	<b>14,6%</b>	<b>14,0%</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,0%</b>
	CDD	Femmes	24,7%	22,9%	25,7%	22,4%	20,9%
		Hommes	19,5%	18,9%	21,2%	18,9%	18,0%
		<b>Total</b>	<b>22,2%</b>	<b>21,0%</b>	<b>23,6%</b>	<b>20,8%</b>	<b>19,5%</b>
<b>Total</b>			<b>18,0%</b>	<b>17,3%</b>	<b>17,3%</b>	<b>16,4%</b>	<b>16,4%</b>
<b>2 - Autres champs du spectacle</b>	CDI	Femmes	50,0%	50,1%	44,6%	44,8%	46,5%
		Hommes	35,3%	35,3%	30,6%	31,4%	33,8%
		<b>Total</b>	<b>42,8%</b>	<b>42,8%</b>	<b>37,6%</b>	<b>38,1%</b>	<b>40,1%</b>
	CDD	Femmes	76,0%	77,0%	68,7%	72,0%	74,0%
		Hommes	70,0%	72,4%	66,5%	68,5%	71,2%
		<b>Total</b>	<b>73,4%</b>	<b>74,9%</b>	<b>67,7%</b>	<b>70,4%</b>	<b>72,8%</b>
<b>Total</b>			<b>52,6%</b>	<b>53,1%</b>	<b>44,4%</b>	<b>46,7%</b>	<b>50,7%</b>
<b>Total</b>	CDI	Femmes	24,4%	23,9%	22,2%	21,6%	22,0%
		Hommes	12,8%	12,5%	11,4%	11,4%	11,9%
		<b>Total</b>	<b>18,3%</b>	<b>17,9%</b>	<b>16,4%</b>	<b>16,2%</b>	<b>16,7%</b>
	CDD	Femmes	29,9%	28,4%	28,7%	26,1%	25,4%
		Hommes	23,8%	23,6%	24,2%	22,6%	22,3%
		<b>Total</b>	<b>27,0%</b>	<b>26,1%</b>	<b>26,6%</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,0%</b>
<b>Total</b>			<b>21,7%</b>	<b>21,1%</b>	<b>19,8%</b>	<b>19,1%</b>	<b>19,5%</b>

Source : AUDIENS

<sup>32</sup> Ces données portent sur les effectifs déclarés en CDI et en CDD de droit commun, les CDDU sont exclus.



## V. LES SALAIRES

### 1. Indicateurs sur les salaires des « intermittents »

Cette partie rassemble des données d'Audiens<sup>33</sup> sur les salariés en CDDU dits « intermittents du spectacle »<sup>34</sup> dans le champ du spectacle (professionnel).

#### Indicateurs sur les salaires annuels bruts des CDDU « salariés intermittents » avec une activité principale dans les 9 champs du spectacle par secteur et par sexe, en € constants<sup>35</sup>, en 2018 et 2022

En euros constants (gommant les effets de l'inflation), la médiane des salaires annuels bruts versés aux salariés « intermittents », selon la définition d'Audiens indiquée ci-avant, dans les « Champs du spectacle » baisse entre 2018 et 2022, aussi bien dans le spectacle vivant qu'enregistré, et pour les artistes et techniciens.

			Nombre	1er quartile	Médiane	3e quartile
Femmes	Spectacle enregistré	Artistes	3 280	6 353 €	11 210 €	25 621 €
		Techniciens	16 330	10 538 €	18 020 €	27 657 €
		<b>Total</b>	<b>19 610</b>	<b>9 509 €</b>	<b>17 084 €</b>	<b>27 537 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	15 522	5 479 €	7 455 €	10 907 €
		Techniciens	6 656	7 044 €	10 276 €	15 070 €
		<b>Total</b>	<b>22 178</b>	<b>5 809 €</b>	<b>8 191 €</b>	<b>12 272 €</b>
2018 Hommes	Spectacle enregistré	Artistes	5 234	6 342 €	11 357 €	24 138 €
		Techniciens	28 337	11 721 €	20 434 €	31 948 €
		<b>Total</b>	<b>33 571</b>	<b>10 411 €</b>	<b>19 119 €</b>	<b>31 210 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	24 020	5 488 €	7 741 €	11 819 €
		Techniciens	19 067	8 342 €	12 421 €	18 189 €
		<b>Total</b>	<b>43 087</b>	<b>6 278 €</b>	<b>9 552 €</b>	<b>15 032 €</b>
<b>Total</b>	Spectacle enregistré	Artistes	8 514	6 347 €	11 275 €	24 698 €
		Techniciens	44 667	11 258 €	19 461 €	30 354 €
		<b>Total</b>	<b>53 181</b>	<b>10 079 €</b>	<b>18 330 €</b>	<b>29 902 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	39 542	5 483 €	7 622 €	11 442 €
		Techniciens	25 723	7 910 €	11 835 €	17 406 €
		<b>Total</b>	<b>65 265</b>	<b>6 086 €</b>	<b>9 016 €</b>	<b>14 075 €</b>
2021 Femmes	Spectacle enregistré	Artistes	3 689	5 924 €	10 614 €	25 353 €
		Techniciens	18 425	10 133 €	17 782 €	27 691 €
		<b>Total</b>	<b>22 114</b>	<b>9 096 €</b>	<b>16 841 €</b>	<b>27 527 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	15 661	5 223 €	7 448 €	11 190 €
		Techniciens	6 649	6 475 €	9 532 €	14 042 €

<sup>33</sup> Voir supra note 8.

<sup>34</sup> La définition de salariés « intermittents » dans les données d'Audiens (précisée au point 3.2.1) est différente de la définition retenue par France Travail.

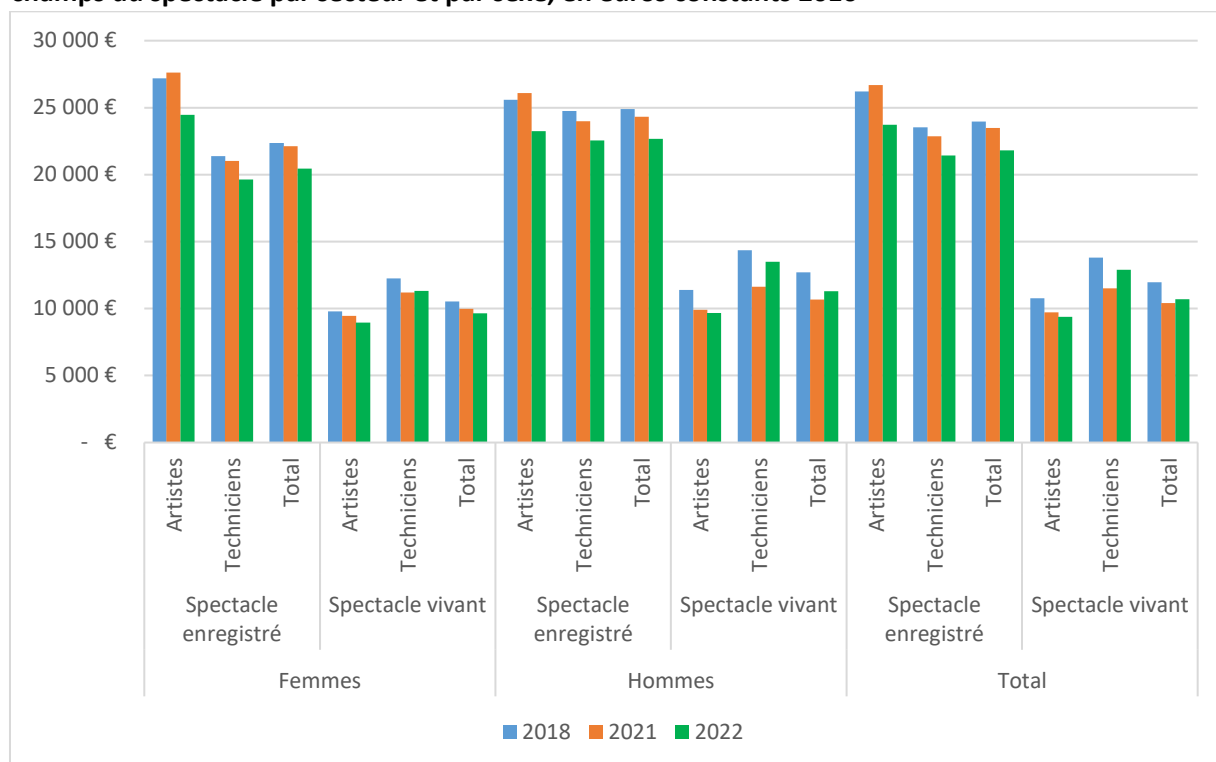
<sup>35</sup> Euros constants 2016

		<b>Total</b>	<b>22 310</b>	<b>5 504 €</b>	<b>7 995 €</b>	<b>12 151 €</b>
Hommes	Spectacle enregistré	Artistes	5 833	5 885 €	10 106 €	23 173 €
		Techniciens	30 077	11 165 €	19 614 €	31 354 €
		<b>Total</b>	<b>35 910</b>	<b>9 777 €</b>	<b>18 277 €</b>	<b>30 681 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	21 624	5 170 €	7 363 €	11 419 €
		Techniciens	16 846	6 742 €	10 057 €	14 635 €
		<b>Total</b>	<b>38 470</b>	<b>5 680 €</b>	<b>8 474 €</b>	<b>13 023 €</b>
<b>Total</b>	Spectacle enregistré	Artistes	9 522	5 902 €	10 337 €	23 904 €
		Techniciens	48 502	10 781 €	18 913 €	29 919 €
		<b>Total</b>	<b>58 024</b>	<b>9 508 €</b>	<b>17 708 €</b>	<b>29 469 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	37 285	5 193 €	7 399 €	11 324 €
		Techniciens	23 495	6 655 €	9 933 €	14 467 €
		<b>Total</b>	<b>60 780</b>	<b>5 608 €</b>	<b>8 287 €</b>	<b>12 684 €</b>
Femmes	Spectacle enregistré	Artistes	3 935	5 499 €	9 339 €	21 374 €
		Techniciens	19 703	9 858 €	16 525 €	25 544 €
		<b>Total</b>	<b>23 638</b>	<b>8 715 €</b>	<b>15 572 €</b>	<b>25 186 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	20 088	5 081 €	7 016 €	10 267 €
		Techniciens	8 070	6 735 €	9 839 €	14 191 €
		<b>Total</b>	<b>28 158</b>	<b>5 383 €</b>	<b>7 720 €</b>	<b>11 518 €</b>
2022 Hommes	Spectacle enregistré	Artistes	6 124	5 481 €	9 248 €	20 458 €
		Techniciens	30 965	10 824 €	18 595 €	29 275 €
		<b>Total</b>	<b>37 089</b>	<b>9 348 €</b>	<b>17 238 €</b>	<b>28 460 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	28 148	4 989 €	7 134 €	10 756 €
		Techniciens	20 952	7 932 €	11 817 €	17 178 €
		<b>Total</b>	<b>49 100</b>	<b>5 727 €</b>	<b>8 832 €</b>	<b>13 839 €</b>
<b>Total</b>	Spectacle enregistré	Artistes	10 059	5 485 €	9 293 €	20 773 €
		Techniciens	50 668	10 427 €	17 727 €	27 696 €
		<b>Total</b>	<b>60 727</b>	<b>9 084 €</b>	<b>16 513 €</b>	<b>27 078 €</b>
	Spectacle vivant	Artistes	48 236	5 033 €	7 084 €	10 535 €
		Techniciens	29 022	7 514 €	11 220 €	16 290 €
		<b>Total</b>	<b>77 258</b>	<b>5 583 €</b>	<b>8 366 €</b>	<b>12 973 €</b>

Source : AUDIENS

Comme constaté entre 2017 et 2021, entre 2018 et 2022, on note une baisse plus importante de la médiane des salaires des hommes comparés à leurs homologues féminins, ce qui contribue à la réduction des écarts entre les deux sexes.

**Salaires annuels moyens des CDDU "salariés intermittents" avec une activité principale dans les 9 champs du spectacle par secteur et par sexe, en euros constants 2016**



Source : AUDIENS

Entre 2018 et 2022, à euros constants, dans le spectacle enregistré, les salaires moyens annuels sont globalement moins élevés qu'en 2021, après une année 2021 supérieure à 2020 pour les artistes en 2021. Dans le spectacle vivant, les revenus annuels moyens dépassent le niveau de 2021 grâce à une augmentation constatée pour les techniciens en 2022 et un revenu annuel moyen 2022 assez proche de 2021 pour les artistes.

## 2. Indicateurs sur les salaires des « permanents »

Cette partie rassemble des données d'Audiens sur les salariés en CDI dits « permanents » dans le champ du spectacle (professionnel) en équivalent temps plein annuel.

En euros constants (gommant les effets de l'inflation), la médiane des salaires annuels bruts versés aux salariés en CDI pour un équivalent temps plein annuel dans les « Champs du spectacle » a baissé entre 2018 et 2022, aussi bien dans le spectacle vivant qu'enregistré, pour les femmes et pour les hommes ce qui était observé en 2021.

Concernant le salaire moyen entre 2018 et 2022, dans le spectacle enregistré, le salaire moyen des femmes représente 88 % de celui de leurs homologues masculins. Dans le spectacle vivant, après une année 2021 aligné sur ce taux, on constate une baisse en 2022 à 84% sans revenir au niveau de 2018 (82%).

**Indicateurs statistiques sur les salaires annuels bruts des CDI pour un équivalent temps plein annuel<sup>36</sup> dans les 9 champs du spectacle par secteur et par sexe, en euros constants 2016, en 2018, 2021 et 2022**

			Nombre	1er quartile	Médiane	3e quartile	%sal moy femmes/sal moy hommes
<b>2018</b>	Femmes	Spectacle enregistré	24 844	32 843	43 472	55 886	88%
		Spectacle vivant	18 241	22 414	28 514	37 498	82%
	Hommes	Spectacle enregistré	31 531	34 360	46 799	62 763	
		Spectacle vivant	17 827	24 626	33 024	44 969	
<b>2021</b>	Femmes	Spectacle enregistré	25 988	31 345	42 387	55 400	88%
		Spectacle vivant	18 903	20 013	26 247	35 469	88%
	Hommes	Spectacle enregistré	33 490	32 756	45 450	61 607	
		Spectacle vivant	18 039	20 435	28 972	40 862	
<b>2022</b>	Femmes	Spectacle enregistré	21 790	30 764	41 002	53 735	88%
		Spectacle vivant	20 864	22 033	27 784	36 547	84%
	Hommes	Spectacle enregistré	19 938	31 974	44 246	59 786	
		Spectacle vivant	19 012	24 142	31 784	43 000	

Source : AUDIENS

<sup>36</sup> L'équivalent temps plein permet de gommer les différences salariales dues à des différences de temps de travail. L'équivalent temps plein annuel permet également de gommer les effets dus à des arrivées en cours d'année.

## VI. LES NON-SALARIES

Cette partie rassemble des données de l'URSSAF Caisse nationale (ex AcoSS) et sont resserrées sur les champs du spectacle vivant et audiovisuel selon les codes NAF déclarés par les indépendants, selon la nomenclature figurant à l'index méthodologique du présent document.

### Nombre d'indépendants et d'auto-entrepreneurs fin 2022 et chiffres d'affaires annuels moyens en 2022 dans les secteurs du spectacle, classés par code APE

Secteurs d'activité	TI adm. actifs fin 2022	AE éco. actifs et adm. actif fin 2022	Part des AE	Chiffre aff. AE annuel moyen 2022
	(1)	(2)	(2)/(1)+(2)	En euros
90.01Z Arts du spectacle vivant	1 708	6 037	77,9%	8 907
90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant	1 414	5 629	79,9%	10 952
59.11B Production de films institutionnels et publicitaires	1 701	5 206	75,4%	14 427
59.11A Production de films et de programmes pour la télévision	1 310	4 525	77,5%	14 607
59.12Z Post-prod. films cinématographiq., vidéo et progr. Télévision	381	2 911	88,4%	11 685
59.20Z Enregistrement sonore et édition musicale	943	2 779	74,7%	8 676
59.11C Production de films pour le cinéma	563	400	41,5%	12 977
59.13B Edition et distribution vidéo	58	232	80,0%	12 844
58.21Z Édition de jeux électroniques	62	169	73,2%	11 090
18.20Z Reproduction d'enregistrements	104	160	60,6%	16 372
47.63Z Commerc. détail enregis. musicaux et vidéo en mag. spécial	136	117	46,2%	21 320
60.10Z Édition et diffusion de programmes radio	53	89	62,7%	10 431
90.04Z Gestion de salles de spectacles	65	28	30,1%	12 092
59.14Z Projection de films cinématographiques	36	23	39,0%	11 817
77.22Z Location de vidéocassettes et disques vidéo	48	22	31,4%	13 898
59.13A Distribution de films cinématographiques	106	22	17,2%	15 768
60.20A Edition de chaînes généralistes	ss	ss		ss
60.20B Edition de chaînes thématiques	ss	ss		ss
<b>Total secteurs du spectacle</b>	<b>8 696</b>	<b>28 360</b>	<b>76,5%</b>	<b>11 729</b>

Source : Urssaf – ss : *secret statistique*

Dans les secteurs du spectacle, on dénombre 8 696 TI et 28 360 autoentrepreneurs économiquement actifs, présents en fin d'année 2022. Les AE économiquement actifs représentent 76,5 % des indépendants des secteurs du spectacle. Le secteur de la post-production de films cinématographique,

vidéo et programmes télévision, plus 88 % des indépendants exercent sous le statut d'AE. En 2022, les autoentrepreneurs ont en moyenne généré 11 729 euros de chiffre d'affaires.

**Revenus moyens 2021 des indépendants et des auto-entrepreneurs dans les secteurs du spectacle, classés par code APE, en euros courants<sup>37</sup>**

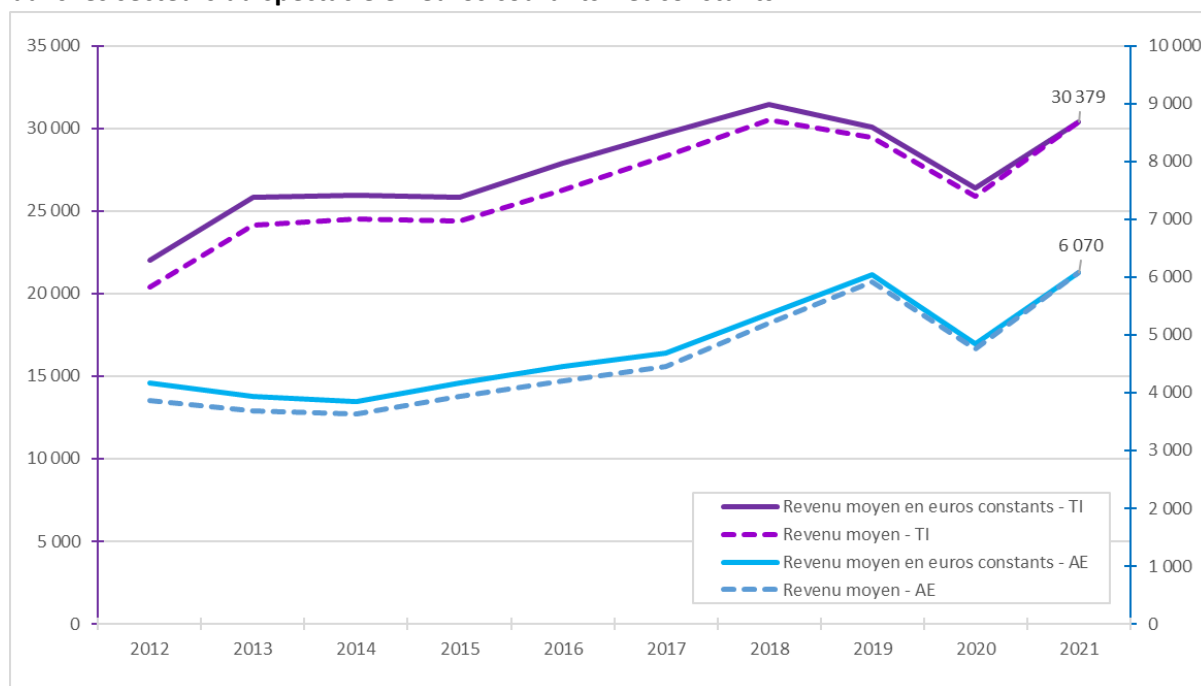
Secteurs d'activité	TI actifs	AE éco actifs
	Revenus moyens 2021	Revenu moyen 2021
	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>
90.01Z Arts du spectacle vivant	27 658	4 206
90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant	36 100	7 359
59.11B Production de films institutionnels et publicitaires	38 218	7 806
59.11A Production de films et de programmes pour la télévision	28 194	5 414
59.12Z Post-prod. films cinématographiq., vidéo et progr. Télévision	20 165	4 379
59.20Z Enregistrement sonore et édition musicale	37 650	6 776
59.11C Production de films pour le cinéma	31 937	6 795
59.13B Edition et distribution vidéo	18 480	7 810
58.21Z Édition de jeux électroniques	16 740	4 735
18.20Z Reproduction d'enregistrements	23 708	8 138
47.63Z Commerc. détail enregis. musicaux et vidéo en mag. spécial	17 507	6 710
60.10Z Édition et diffusion de programmes radio	28 835	5 698
90.04Z Gestion de salles de spectacles	25 794	4 729
59.14Z Projection de films cinématographiques	15 721	5 562
77.22Z Location de vidéocassettes et disques vidéo	25 083	6 481
59.13A Distribution de films cinématographiques	27 219	5 115
60.20A Edition de chaînes généralistes	ss	ss
60.20B Edition de chaînes thématiques	ss	ss
<b>Total secteurs du spectacle</b>	<b>30 379</b>	<b>6 070</b>

Source : Urssaf – ss : *secret statistique*

En 2021, les indépendants du spectacle ont gagné en moyenne 30 379 € en tant que TI classique et 6 070 € en tant qu'auto-entrepreneur. C'est inférieur au revenu moyen tous secteurs tant pour les TI (45 581 € en 2021) que pour les AE (6 840 €).

<sup>37</sup> Les données figurant dans ce tableau sont exprimées en euros courants, ce qui signifie qu'elles sont soumises aux fluctuations dues à l'inflation.

## Evolution des revenus moyens des travailleurs indépendants et des auto-entrepreneurs depuis 2012 dans les secteurs du spectacle en euros courants<sup>38</sup> et constants



Source : Urssaf – revenu constant calculé en base 2021

## Salariés ayant eu un « contrat intermittent du spectacle »<sup>39</sup> et travailleurs indépendants en 2022

	Nombre d'individus (part en %)	Nombre de contrats	dont nombre de contrats intermittents	Nombre moyen de contrats	dont nombre moyen de contrats intermittents
Pas d'activité indépendante (ou non sans activité économique)	279 422 (90,1%)	4 314 474	3 912 183	15,4	14,0
TI classiques	4 781 (1,5%)	36 148	32 040	7,6	6,7
AE éco. actifs	25 936 (8,4%)	325 873	280 243	12,6	10,8
<b>Total</b>	<b>310 139</b>	<b>4 676 495</b>	<b>4 224 466</b>	<b>15,1</b>	<b>13,6</b>

Source : Urssaf – DSN / TI

Parmi les 310 139 individus intermittents, environ 90 % ne déclarent pas d'activité indépendante. Les 10 % restants sont majoritairement des **auto-entrepreneurs**.

On les trouve majoritairement dans **l'enseignement culturel** (12,5 %) suivi des **autres activités récréatives et de loisirs** (6,1 %)

Les intermittents ayant une activité indépendante par ailleurs ont en moyenne moins de contrats intermittents. C'est particulièrement visible pour les travailleurs indépendants classiques avec en moyenne **6,7 contrats intermittents** en 2022.

<sup>38</sup> Les données figurant dans ce tableau sont exprimées en euros courants, ce qui signifie qu'elles sont soumises aux fluctuations dues à l'inflation.

<sup>39</sup> Sont désignés ici comme « contrats intermittents » du spectacle les contrats identifiés comme des CDD d'usage (type de contrat et motif de recours au CDD) avec un complément de catégorie PCS spécifique aux métiers du spectacle (la nomenclature ART est disponible sur DSN info)

## VII. LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

### 1. Evolution des effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur

#### 1.1 Evolution des inscrits par grand champ

Evolution des effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur Culture de l'audiovisuel et du spectacle vivant de 2018-2019<sup>40</sup> à 2020-2021 (sous tutelle) :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Spectacle vivant</b>	<b>3800</b>	<b>3900</b>	<b>4000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Nombre d'établissements (sites de formation)	35	35	33	33	35 <sup>41</sup>
<b>Cinéma et audiovisuel</b>	<b>280</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
Nombre d'établissements (sites de formation)	2	2	2	2	2

Source : Enquête SISE, MESRI/SIES - ministère de la Culture/DEPS-Doc

Le nombre d'inscrits dans les établissements sous tutelle du ministère de la Culture reste stable.

Evolution des effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur hors ESC de l'audiovisuel et du spectacle vivant de 2018-2019 à 2020-2021 (hors tutelle) :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Spectacle vivant*</b>	<b>4 400</b>	<b>5 100</b>	<b>5 200</b>	<b>5 500</b>	<b>5 200</b>
Nombre d'établissements (sites de formation)	30	36	37	37	38
<b>Cinéma et audiovisuel*</b>	<b>8 500</b>	<b>7 900</b>	<b>10 400</b>	<b>10 900</b>	<b>11 000</b>
Nombre d'établissements (sites de formation)	32	27	34	31	31

\*écoles uniquement spécialisées dans ce domaine, sans prendre en compte les écoles pluridisciplinaires délivrant des diplômes dans ce domaine

nd : non déterminé

Source : Enquête SISE, MESRI/SIES - ministère de la Culture/DEPS-Doc

Le nombre d'inscrits dans les établissements hors tutelle du ministère de la culture est globalement en hausse sur la période 2018-2023. Les effectifs inscrits dans le spectacle vivant augmentent progressivement sur cette période, avec une légère baisse entre 2021-2022 et 2022-2023 (-7%). La filière Cinéma et audiovisuel poursuit sa progression avec +1% entre les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023.

<sup>40</sup> Décompte en année universitaire

<sup>41</sup> Les deux sites de formation supplémentaires par rapport à 2021-2022 s'expliquent par la participation pour 2022/2023 d'une école non répondante en 2021/2022, et par les remontées différenciées pour deux sites d'une même école à partir de 2022/2023.



## 1.2 Nombre d'inscrits par diplôme

Nombre d'inscriptions dans une formation en spectacle vivant délivrant un diplôme national en 2022-2023, écoles de l'ESC (d'enseignement supérieur Culture, 35<sup>42</sup> établissements sous tutelle)

<b>LIBELLE DIPLOME SPECTACLE VIVANT</b>	<b>NBE INSCRITS</b>
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN	1 461
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	451
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE DANSEUR	378
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE COMEDIEN	321
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, INTERPRETE DE MUSIQUE (CURSUS UNIQUE) DU CNSMD PARIS	232
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE	221
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICIEN-INTERPRETE DU CNSMD LYON	180
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	125
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, ECRITURE DU CNSMD PARIS	103
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL D'ARTISTE DE CIRQUE	95
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, INTERPRETE DE MUSIQUE (MULTI-CURSUS) DU CNSMD PARIS	92
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICOLOGIE DU CNSMD PARIS	49
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE DANSE	39
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE MUSIQUE, MUSICIEN-INGENIEUR DU SON DU CNSMD PARIS	36
DIPLOME DE 1ER CYCLE SUPERIEUR DE DANSE, NOTATEUR DU MOUVEMENT DU CNSMD PARIS	31
MASTER MUSICOLOGIE	30
DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE THEATRE	18
DNSP - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL D'ACTEUR DE MARIONNETTE	16
DIPLOME DE 2EME CYCLE SUPERIEUR DE DANSE, NOTATEUR DU MOUVEMENT DU CNSMD PARIS	16

<sup>42</sup>33 établissements en 2021-2022 et 35 en 2022-2023 car les deux sites de formation supplémentaires par rapport à 2021-2022 s'expliquent par la participation pour 2022/2023 d'une école non répondante en 2021/2022, et par les remontées différenciées pour deux sites d'une même école à partir de 2022/2023.

DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE CIRQUE	10
MASTER ARTS DE LA SCENE ET DU SPECTACLE VIVANT	9
<b>TOTAL</b>	<b>3913</b>

Source : SISE Inscriptions 2021-2022 et 2022-2023, SIES-ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche/Deps-ministère de la Culture, 2024

Au sein des écoles de l'ESC et dans le cadre de la préparation à un diplôme national, les formations en musique comptabilisent le plus de formations (10) et le plus d'inscrits (1298). Les cinq formations en danse comptabilisent 685 inscrits, soit davantage que les deux formations en théâtre (avec 339 inscrits). Les arts du cirque et les marionnettes sont enseignés dans le cadre de deux DNSP spécialisés (95 pour les arts du cirque et 16 pour les marionnettes). On comptabilise enfin 30 inscrits en Master de musicologie et 9 en Master « Arts de la scène et du spectacle vivant ».

NB : Si une même personne est inscrite dans plusieurs formations au sein du même établissement, elle n'est, dans les chiffres précédents, comptabilisée qu'une seule fois, pour le diplôme du niveau le plus élevé. On compte ainsi, en 2022/2023, sur le périmètre « Spectacle vivant » et « Cinéma audiovisuel » des écoles de l'ESC, 633 double-inscriptions. Ces inscriptions en double-cursus sont uniquement effectuées dans des formations en musique. Ce sont donc au total près de 5 000 inscriptions (pour un peu plus de 4 300 inscrits) qu'on comptabilise en 2022/2023 pour les écoles « Spectacle vivant » et « Cinéma, audiovisuel » de l'ESC.

## 2. Evolution du taux d'insertion sur le marché du travail

Evolution du taux d'insertion sur le marché du travail des personnes diplômées de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention de leur diplôme (en %) :

Spectacle vivant	Diplômés en 2017	Diplômés en 2018	Diplômés en 2019	Diplômés en 2020
En activité dans le champ	88	78	86	84
En activité hors champ	4	9	8	13
En recherche d'emploi	5	12	5	3
Autre situation	3	2	1	0

*NB : effectifs trop faibles pour produire des statistiques pour l'audiovisuel et le cinéma.*

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), Deps-doc, 2024

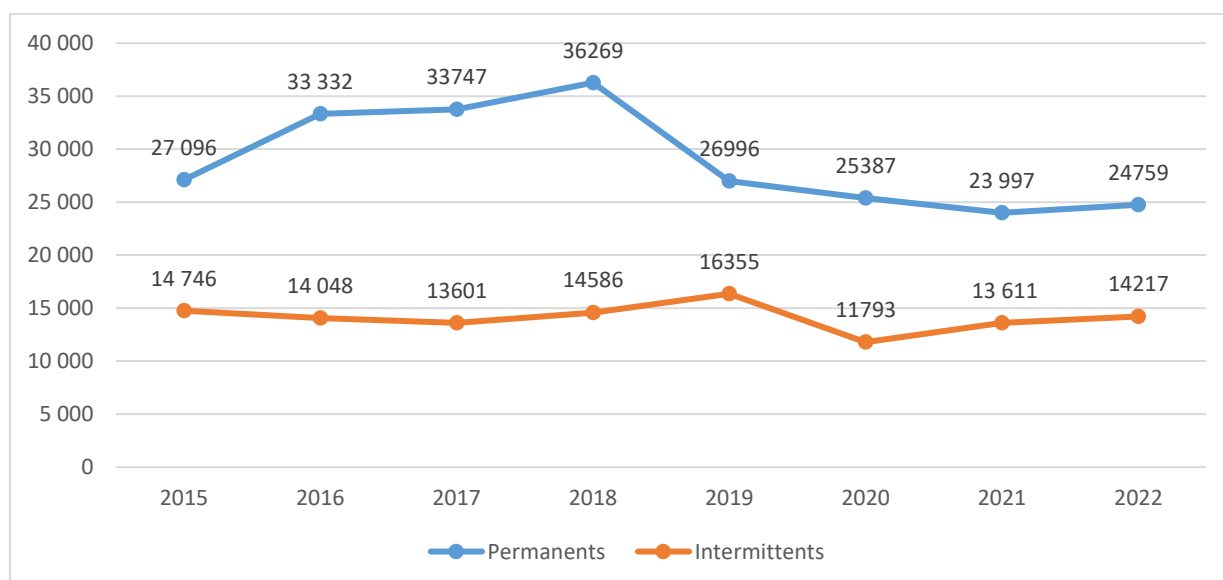
L'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant des établissements sous tutelle du ministère de la Culture est relativement bonne. En 2023, 84% des diplômés se déclarent en activité dans le champ du diplôme obtenu trois ans plus tôt. L'insertion professionnelle des femmes est comparable à celle des hommes, avec 97 % des femmes en activité 3 ans après l'obtention du diplôme et 96 % des hommes en activité 3 ans après l'obtention du diplôme.

### 3. Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle continue de 2015 à 2022

Les données de la présente section sont issues de l'exploitation des données formation de l'Afdas, l'OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Elles portent sur les années 2015 à 2022. Elles regroupent les actions de formation ayant mobilisé des financements de l'Afdas. Les actions de formation mobilisant d'autres financements ne sont pas comptabilisées (financements internes à l'entreprise, CPF).

Plus précisément, les données présentées ci-après concernent les entreprises du Spectacle Vivant, de l'Audiovisuel, de l'Exploitation Cinématographique, de la Distribution de Films et de l'Edition phonographique (jusqu'en 2019<sup>43</sup>), ainsi que les intermittents du spectacle et les artistes auteurs du secteur.

#### Evolution des bénéficiaires d'actions de développement des compétences par type de public entre 2015 et 2022 (hors alternance) – ensemble du champ :



Source : Base Formation AFDAS

Les années 2020 et 2021 ont été fortement marquées par la pandémie de Covid19, ce qui a limité l'accès à la formation, notamment concernant les formations nécessitant du présentiel. En 2022, les restrictions ont été levées, ce qui a permis un léger retour à la normale, et donc une augmentation progressive du nombre de bénéficiaires sur le périmètre étudié. D'autres paramètres peuvent également être envisagés, tels que l'évolution/la transformation des métiers nécessitant de nouvelles compétences, ou encore le développement de l'offre de formation à distance, permettant à un plus grand nombre de personnes de se former.

<sup>43</sup> L'Édition phonographique a fusionné avec les branches de l'édition de livres et l'édition musicale à partir de 2020. Les données de l'édition phonographique ne sont plus intégrées à l'analyse à partir de cette date.

**Nombre de bénéficiaires<sup>44</sup> par secteur et leur évolution de 2015 à 2022 (permanents/ intermittents / artistes-auteurs) hors alternance :**

<b>Permanents</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019<sup>45</sup></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Spectacle vivant	10 700	11 827	12 067	12 510	11 759	12 346	11 548	11 885
Audiovisuel	13 495	18 518	18 252	19 626	11 961	10 743	9 938	10 401
Edition phonographique (Editions à partir de 2020)	357	286	369	288	218			
Exploitation Cinématographique	2 274	2 404	2 601	3 437	2 782	2 001	2 319	2 317
Distribution de Films	270	297	458	408	276	297	192	156
<b>Total</b>	<b>27 096</b>	<b>33 332</b>	<b>33 747</b>	<b>36 269</b>	<b>26 996</b>	<b>25 387</b>	<b>23 997</b>	<b>24 759</b>

<b>Intermittents</b>	<b>2 015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Technicien audiovisuel	3 458	3 488	3 350	3 635	3 771	2 101	2 314	2 527
Technicien spectacle vivant	4 221	4 088	3 924	4 041	4 417	3 533	3 728	3 243
Artistes interprètes	5 414	4 994	4 907	5 268	6 161	4 568	5 482	6 221
Musiciens	1 653	1 478	1 420	1 642	2 006	1 591	1 666	1 733
Indéfini							421	493
<b>Total</b>	<b>14 746</b>	<b>14 048</b>	<b>13 601</b>	<b>14 586</b>	<b>16 355</b>	<b>11 793</b>	<b>13 611</b>	<b>14 217</b>
<b>Sous-total Artistes</b>	<b>7 067</b>	<b>6 472</b>	<b>6 327</b>	<b>6 910</b>	<b>8 167</b>	<b>6 159</b>	<b>7 148</b>	<b>7 954</b>
<b>Sous-total Techniciens</b>	<b>7 679</b>	<b>7 576</b>	<b>7 274</b>	<b>7 676</b>	<b>8 188</b>	<b>5 634</b>	<b>6 042</b>	<b>5 770</b>

<b>Artistes auteurs</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Audiovisuel et cinéma	332	278	652	548	618	387	467	483
Ecrits / arts dramatiques	197	57	276	307	284	228	261	311
Musiciens et chorégraphes	32	148	189	178	160	113	122	139

Source : Base Formation AFDAS

Les évolutions législatives et conjoncturelles ont un impact sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de la formation financés par l'Afdas.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel est entrée en vigueur. La gouvernance du système de formation, son financement et les dispositifs sont modifiés. L'OPCO accompagne désormais plus particulièrement les TPE PME de moins de 50 salariés dans le développement des compétences. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : la gestion du CPF est transférée à la Caisse des Dépôts.

Ces évolutions règlementaires se traduisent par la réduction du nombre de salariés permanents accompagnés par les fonds de l'Afdas entre 2018 et 2019. L'impact de cette évolution est plus important au sein de l'audiovisuel que du spectacle vivant en raison de la taille différente des structures.

<sup>44</sup> Le bénéficiaire qui a suivi plusieurs actions de développement des compétences n'est comptabilisé qu'une fois.

<sup>45</sup> La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. La gouvernance du système, son financement et les dispositifs sont modifiés.

## FNE Formation – évolution du nombre de bénéficiaires par secteur (salariés permanents) :

Secteur d'activité	Nombre de bénéficiaires en 2020	Nombre de bénéficiaires en 2021	Nombre de bénéficiaires en 2022
Audiovisuel	1096	606	627
Distribution de films	67	36	27
Exploitation Cinématographique	495	127	132
Spectacle vivant	2261	1616	831
<b>Ensemble du champ</b>	<b>3919</b>	<b>2385</b>	<b>1617</b>

Source : Base formation AFDAS

La baisse du recours au FNE entre 2020 et 2022, peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

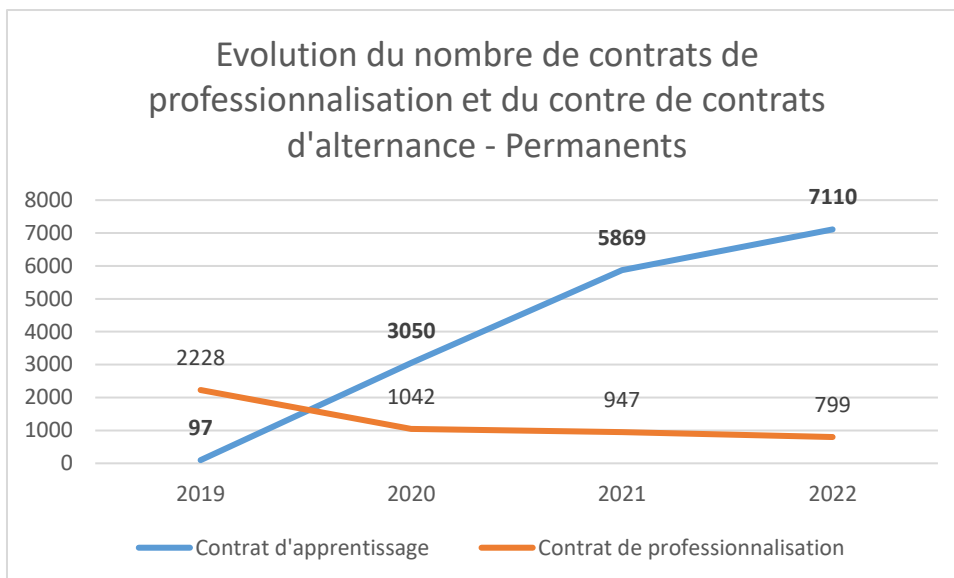
- Réduction de l'urgence liée à la crise sanitaire : en 2020 et 2021, le FNE a été massivement mobilisé pour soutenir les entreprises confrontées à des baisses d'activité dues à la pandémie. En 2022, avec la reprise économique et la levée des restrictions, l'urgence s'est atténuée, réduisant la demande pour ce type d'aide exceptionnelle.
- Fin des dispositifs exceptionnels liés à la crise : en 2020 et 2021, le FNE-Formation a bénéficié de conditions exceptionnelles pour répondre aux besoins urgents des entreprises. En 2022, le dispositif est revenu à des critères plus restrictifs, limitant l'accès à certaines formations et réduisant le nombre d'entreprises éligibles.
- Recentrage des financements vers des compétences spécifiques : Le FNE en 2022 a souvent recentré son financement sur des compétences spécifiques, telles que celles liées à la transition numérique et écologique. Certaines entreprises, en particulier celles dont les besoins en formation étaient moins spécifiques, ont donc moins fait appel au FNE.
- Diminution du budget alloué : Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, le budget alloué au FNE-Formation a diminué, limitant sa portée par rapport aux années précédentes.

## Les actions de formation par dispositif en 2022 :

### ➤ Focus salariés permanents sur l'ensemble du champ :

Nature de l'action	Nombre d'action de développement des compétences		Durée (h)	
	2021	2022	2021	2022
Action de formation	35712	35550	715106	620780
Bilan de compétences	123	70	2761	1563
Cléa	-	3	-	522
Contrat d'apprentissage	5869	7110	4346872	5282918
Contrat de professionnalisation	947	799	524972	421897
Formation maître d'apprentissage	4	7	72	115
Formation tuteur	129	84	1835	1269
POEC	176	355	58058	98009
VAE	39	12	1071	330
<b>Total général</b>	<b>42999</b>	<b>43990</b>	<b>5650747</b>	<b>6427402</b>

Source : Base formation AFDAS



Source : Base Formation AFDAS

En 2020, le recours au contrat d'apprentissage participe également au soutien de la demande de formation. L'année 2020 est en effet la première année pleine de gestion de ce contrat par l'Afdas sur le champ de la culture ; le développement de l'apprentissage étant confié par l'Etat aux Opérateurs de compétences depuis 2019.

En 2021, le plan "un jeune, une solution" avec notamment l'octroi d'aides exceptionnelles, les effets de la réforme, la reprise d'activité post-Covid et les actions de promotion menées par l'Opérateur de compétences ont contribué à la croissance du nombre de contrats en apprentissage.

D'une manière générale, le recours à l'alternance a augmenté dans les secteurs du spectacle. Cependant, cette progression reste fragile du fait du coût élevé des formations aux métiers de la culture et des effets de la régulation nationale visant à limiter les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

➤ **Focus salariés intermittents :**

	Nombre d'action de développement des compétences		Durée (h)	
	2021	2022	2021	2022
Action de formation	15 581	15 246	1 143 347	1 182 710
Bilan de compétences	1	0	24	0
VAE	50	56	958	1 622
<b>Total général</b>	<b>15632</b>	<b>15302</b>	<b>1 144 329</b>	<b>1 184 332</b>

Source : Base Formation AFDAS

### Les reconversions professionnelles des salariés intermittents du spectacle :

L'accès au dispositif de reconversion était assuré, avant 2019, par l'Afdas, dans sa mission d'OPACIF.

Dans le tableau ci-dessous, il est indiqué :

- en 2017 et 2018 : le volume de congés individuel de formation financés (2018 étant la dernière année d'exercice du CIF)
- en 2019 : le volume de dossiers de transition professionnelle financés (uniquement pour l'Ile de France) ;
- en 2020 et 2021 : le volume de dossiers de transition professionnelle pour le réseau des Transitions Pro.

Année	2017		2018		2019* (données IDF uniquement)		2020		2021	
	Engagement	Dossiers	Engagement	Dossiers	Engagement	Dossiers	Engagement	Dossiers	Engagement	Dossiers
Intermittents du spectacle	13 368 457€	490	19 440 078€	716	36 665€	1	2 541 077 €	88	3 066 895 €	98

Source : Afdas / Certif Pro

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Congé Individuel de Formation prend fin. Les dispositifs d'accompagnement de la reconversion professionnelle sont désormais soutenus par le réseau des Transitions Pro. Certif Pro assure la coordination de ce réseau.



Permanents 2021	Ensemble du champ			Audiovisuel			Distribution de films			Exploitation Cinématographique			Spectacle vivant		
Nature de l'action	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)
Action de formation	35712	23588	715106	13533	9783	295863	249	184	4968	3505	2290	49587	18425	11330	364689
Bilan de compétences	123	98	2761	21	17	483	5	5	120	10	7	206	87	69	1952
Contrat d'apprentissage	5869	5767	4346872	3625	3559	2602403	39	39	25674	119	119	97311	2086	2051	1621485
Contrat de professionnalisation	947	929	524972	672	659	394274	10	10	4206	7	7	5769	258	253	120724
Formation maître d'apprentissage	4	3	72	2	2	42							2	1	30
Formation tuteur	129	104	1835	64	53	969	5	3	15	1	1	14	59	47	837
POEC	176	173	58058	81	81	21966				10	10	3710	85	82	32382
VAE	39	31	1071	3	2	70				13	11	429	23	18	572
<b>Total général</b>	<b>42999</b>	<b>30694</b>	<b>5650747</b>	<b>18001</b>	<b>14157</b>	<b>3316069</b>	<b>308</b>	<b>241</b>	<b>34982</b>	<b>3665</b>	<b>2445</b>	<b>157026</b>	<b>21025</b>	<b>13852</b>	<b>2142670</b>

Permanents 2022	Ensemble du champ			Audiovisuel			Distribution de films			Exploitation Cinématographique			Spectacle vivant		
Nature de l'action	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)	Nombre d'action de développement des compétences	Nombre de Bénéficiaires	Durée (h)
Action de formation	35550	24317	620780	13607	10172	272192	243	155	4156	3862	2311	49459	17838	11680	294973
Bilan de compétences	70	56	1563	13	13	288	1	1	11	6	4	130	50	38	1134
Cléa	3	2	522	2	1	422							1	1	100
Contrat d'apprentissage	7110	6813	5282918	4141	3995	2979594	61	61	41616	144	137	117105	2764	2621	2144603
Contrat de professionnalisation	799	748	421897	472	452	268413	6	6	3769	3	3	1580	318	287	148135
Formation maître d'apprentissage	7	7	115	4	4	66							3	3	49
Formation tuteur	84	73	1269	54	52	799							30	22	470
POEC	355	297	98009	158	156	35110							197	140	62899
VAE	12	8	330	5	4	172				2	2	50	5	2	108
<b>Total général</b>	<b>43990</b>	<b>32320</b>	<b>6427402</b>	<b>18456</b>	<b>14848</b>	<b>3557056</b>	<b>311</b>	<b>222</b>	<b>49551</b>	<b>4017</b>	<b>2457</b>	<b>168324</b>	<b>21206</b>	<b>14793</b>	<b>2652470</b>

Source : AFDAS

## VIII. LE COMMERCE EXTERIEUR

### 1. Les flux d'exportation dans l'audiovisuel et le cinéma

Les recettes d'exportation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises (préventes, ventes et apports en coproduction) sont en baisse en 2022, à 723,1 M€, soit -4,3 % par rapport à 2021. Dans le détail, ce recul des recettes d'exportation s'explique par une diminution des recettes d'exportation d'œuvres audiovisuelles (-15,0 %, à 319,6 M€), les recettes d'exportation d'œuvres cinématographiques étant quant à elles en hausse (+6,3 %, à 403,5 M€).

#### Flux d'exportation pour les films et œuvres audiovisuelles français (M€)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
audiovisuel	242,4	249,0	266,6	255,1	336,3	325,5	275,7	325,3	354,8	375,9	319,6
cinéma	528,1	437,2	390,7	469,8	393,3	453,1	366,7	372,9	239,8	379,7	403,5
<b>total</b>	<b>770,4</b>	<b>686,2</b>	<b>657,3</b>	<b>724,9</b>	<b>729,6</b>	<b>778,6</b>	<b>642,4</b>	<b>698,3</b>	<b>594,6</b>	<b>755,6</b>	<b>723,1</b>

Les flux d'exportation audiovisuels intègrent les ventes, préventes et apports étrangers en coproduction d'œuvres audiovisuelles françaises / les flux d'exportation cinéma intègrent les ventes et apports étrangers en coproduction de films français.

Source : CNC – Unifrance.

#### 1.1. Production audiovisuelle

En 2022, les ventes de programmes atteignent un niveau record à 214,8 M€, soit une hausse de 15,4 % par rapport à 2021 et de 4,7 % par rapport au record précédent de 2017 (205,2 M€). Ce chiffre élevé reflète la qualité et la diversité des œuvres audiovisuelles françaises qui séduisent de plus en plus le marché international, mais s'inscrit également dans une conjoncture favorable, marquée par l'arrivée sur le marché de programmes porteurs et plusieurs ventes à des plateformes mondiales pour des montants très importants.

En 2022, la fiction française atteint son plus haut niveau historique avec 80,7 M€ de ventes, (+40,9 % par rapport à 2021), et remplace l'animation comme premier genre à l'export pour la première fois de la décennie avec 37,6 % des ventes totales. Les ventes en animation reculent pour la deuxième année consécutive et s'établissent à 57,6 M€ en 2022 (-5,3 %) soit 26,8 % des ventes, suivies par le documentaire (22,6 %) et les ventes de formats français de flux, jeux et variétés (7,9 %).

#### Ventes de programmes audiovisuels français par genre (M€)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Animation	43,9	46,9	45,0	50,6	75,0	75,6	69,0	77,4	74,7	60,8	57,6
Fiction	22,8	26,0	38,9	41,2	49,8	63,7	49,4	46,4	47,1	57,3	80,7
Documentaire, magazine	29,7	30,8	34,9	37,1	35,1	35,5	30,6	44,0	46,0	36,8	48,6
Format (flux, jeux, variétés)	21,4	22,1	22,8	22,9	19,4	20,9	19,5	18,9	21,3	19,3	16,9
Divers (information, extraits...)	4,4	6,4	7,3	8,1	5,5	4,2	2,1	7,8	6,5	9,1	9,8
Musique, spectacle vivant	4,6	5,0	4,8	4,2	4,4	5,3	2,8	1,1	1,3	2,6	1,1
<b>Total</b>	<b>127,0</b>	<b>137,1</b>	<b>153,8</b>	<b>164,2</b>	<b>189,1</b>	<b>205,2</b>	<b>173,3</b>	<b>195,6</b>	<b>196,9</b>	<b>186,1</b>	<b>214,8</b>

Source : CNC-Unifrance.

En 2022, les préventes et coproductions étrangères de programmes audiovisuels français s'établissent à 104,9 M€, en forte baisse sur un an (-50,3 %) après avoir atteint un niveau record en 2021 (189,8 M€). Ce recul des préventes concerne l'animation (20,6 M€, soit -56,2 %) et la fiction (19,6 M€, soit -57,0 %), tandis que les préventes de documentaire progressent (9,7 M€, soit +11,2 %).

Les apports étrangers en coproduction dans la production audiovisuelle française diminuent de 38,4 % à 54,4 M€, après s'être établi en 2021 au plus haut niveau depuis 2003 (88,4 M€ en 2021).

### Investissements étrangers en préventes et coproductions (M€)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
apports en coproduction	76,5	69,5	56,3	54,1	76,0	56,9	54,0	77,7	80,2	88,4	54,4
préventes étrangères	38,9	42,4	56,5	36,8	71,2	63,4	48,3	52,0	77,7	101,5	50,5
<b>total</b>	<b>115,4</b>	<b>111,9</b>	<b>112,8</b>	<b>90,9</b>	<b>147,2</b>	<b>120,3</b>	<b>102,4</b>	<b>129,7</b>	<b>157,9</b>	<b>189,8</b>	<b>104,9</b>

Source : CNC.

### 1.2. Production cinématographique

Les ventes de films français à l'étranger sont en baisse en 2022 (-12,4 % par rapport à 2021, à 119,8 M€) et retrouvent un niveau similaire à 2019. Ce recul sur un an doit être appréhendé avec précaution : l'année 2021 incluait la vente pour un montant exceptionnel de *Coda* à une plateforme mondiale, Apple TV+, et en 2022, EuropaCorp ne fait plus partie du périmètre étudié.

Les ventes à l'exportation des films français récents (produits à partir de 2019) représentent 90,0 M€ (-6,9 %), soit 75,1 % des recettes d'exportation. Après un niveau record atteint en 2021, les ventes de films de catalogue (produits avant 2019) reculent à 29,9 M€ (-25,6 %). La part des recettes réalisées par des films de catalogue demeure toutefois à un niveau élevé au regard des 20 dernières années (24,9 % contre 18,0 % sur l'ensemble de la période), ces œuvres rencontrant notamment l'intérêt accru des plateformes mondiales de vidéo à la demande.

### Vente des films selon leur âge (M€)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films récents	186,1	141,7	169,7	187,7	140,7	177,3	129,1	78,9	52,5	96,7	90,0
films de catalogue	25,2	23,7	24,2	28,1	28,7	35,5	38,7	37,4	35,5	40,2	29,9
<b>total</b>	<b>211,3</b>	<b>165,4</b>	<b>194,0</b>	<b>215,8</b>	<b>169,3</b>	<b>212,8</b>	<b>167,8</b>	<b>116,4</b>	<b>88,1</b>	<b>136,9</b>	<b>119,8</b>

Films récents : produits il y a moins de 3 ans / Films de catalogue : produits il y a plus de 3 ans.

Source : CNC.

Les investissements étrangers dans les films de coproduction internationale s'établissent en 2022 à 283,7 M€ (+16,8 % sur un an), soit le plus haut niveau depuis 2012 (316,8 M). Ce niveau élevé est lié au nombre record de coproductions agréées en 2022 (144 films), après une année 2021 également à un niveau record (143 coproductions) mais qui découlait davantage d'un effet de rattrapage des projets qui n'avaient pu être tournés en 2020.

### Investissements étrangers en coproductions (M€)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de coproductions	129	116	106	142	124	123	118	116	86	143	144
apports en coproduction	316,8	271,8	196,7	254,0	223,9	240,4	198,9	256,6	151,8	242,9	283,7

Source : CNC.

## 2. Les crédits d'impôts audiovisuel et cinématographique

Dans un environnement de concurrence fiscale internationale accrue, à l'origine de délocalisations massives de projets cinématographiques et audiovisuels jusqu'en 2015, les réformes des crédits d'impôts domestiques (cinéma et audiovisuel) et du crédit d'impôt international en 2016 ont permis le maintien et la relocalisation d'un niveau élevé de dépenses en France.

En 2022, le crédit d'impôt cinéma a permis de localiser 667 M€ de dépenses en France (-313 M€ par rapport au niveau record de 2021). Cette baisse s'explique par la réduction du nombre de films bénéficiaires (-69 films). En audiovisuel, 1 960 heures de programme bénéficient d'un crédit d'impôt en 2022 (+326 heures par rapport à 2021, année record) et génèrent 1 215 M€ de dépenses en France (-211 M€).

En parallèle des crédits d'impôts domestiques, le renforcement du crédit d'impôt international (cinéma et audiovisuel) vise à développer l'attractivité du territoire français auprès d'acteurs étrangers, dont les services de médias à la demande américains. En 2022, les dépenses en France éligibles au crédit d'impôt international sont au plus haut et représentent 591 M€, soit 193 M€ de plus qu'en 2021 et 346 M€ de plus qu'en 2019. En 2022, le nombre de projets agréés au crédit d'impôt international est très nettement supérieur à l'avant réforme (101 projets contre 22 en 2015).

	2019	2020	2021	2022
<b>CIC</b>				
Nombre de films	176	138	216	157
Dépenses en France	698 M€	528 M€	990 M€	677 M€
Jours de tournage France (fiction)	4430	3385	5773	3948
Coût fiscal CIC N+1	113 M€	85 M€	160 M€	109 M€
<b>CIA</b>				
Nombre d'heures de programme	1762	1618	2286	1960
Dépenses en France	1137 M€	1051 M€	1426 M€	1215 M€
Jours de tournage France (fiction)	6884	6287	8192	6922
Coût fiscal CIA N+1	148 M€	140 M€	190 M€	170 M€
<b>C2I</b>				
Nb nouveaux projets agréés	55	56	62	101
Jours de tournage France (fiction)	1153	781	1599	2163
Nb projets dépensant dans l'année	75	75	92	133
Dépenses éligibles de l'année	245 M€	245 M€	398 M€	591 M€
Coût fiscal C2I N+1	73 M€	77 M€	120 M€	193 M€
<b>Total dépenses en France</b>	<b>2080 M€</b>	<b>1824 M€</b>	<b>2813 M€</b>	<b>2483 M€</b>
<i>Dont dépenses en France cinéma</i>	<i>812 M€</i>	<i>640 M€</i>	<i>1085 M€</i>	<i>826 M€</i>
<i>Dont dépenses en France audiovisuel</i>	<i>1268 M€</i>	<i>1184 M€</i>	<i>1728 M€</i>	<i>1657 M€</i>
<b>Total jours de tournage France (fiction)</b>	<b>12467</b>	<b>10453</b>	<b>15564</b>	<b>13033</b>
<b>Total coût fiscal N+1</b>	<b>334 M€</b>	<b>302 M€</b>	<b>470 M€</b>	<b>472</b>

Source : CNC

# Index méthodologique

## 1. Définitions utilisées pour les données d'Audiens

Audiens a effectué en 2024 un travail important pour repérer les entreprises qui induisent des effets artificiels dans l'évolution des effectifs permanents et de leur masse salariale. Les données corrigées de ces variations (évolutions à périmètre constant) ont de ce fait pu bouger par rapport à ce qui figurait dans le précédent tableau de bord, sans remettre en cause les tendances observées.

**Périmètre retenu** : ensemble des entreprises et de leurs salariés déclarés dans les DNA jusqu'en 2017 (année charnière) et les DSN à partir de 2018, et qui relèvent :

> Du **champ du spectacle** avec l'ensemble de leurs salariés (qu'ils exercent ou non une profession liée directement au spectacle vivant), qui recouvre les activités des 9 champs d'activité spectacle : Prestations techniques (spectacle vivant et enregistré), Spectacle vivant privé, Spectacle vivant public, Production audiovisuelle, Production cinématographique, Edition phonographique, Radiodiffusion, Télédiffusion, Production de films d'animation. Les cabarets sont inclus dans cette catégorie. La mention « spectacle vivant » regroupe les prestations techniques de ce champ, le Spectacle vivant privé et le Spectacle vivant public. La notion « spectacle enregistré » regroupe les autres secteurs des 9 champs spectacle listés ci-avant (voir par exemple le tableau page 40).

> Des **autres champs du spectacle** avec l'ensemble de leurs salariés, qui recouvre les activités : Distribution cinématographique, Edition musicale, Exploitation cinématographique

> **Hors champs du spectacle**, pour les « salariés intermittents » (voir définition ci-dessous) uniquement des entreprises qui déclarent des intermittents et dont l'activité ne relève pas des champs précédents (exemple : Guso, animation socio-culturelle, espaces de loisirs, entreprises dont l'activité est mal identifiée)

**Critère de répartition des entreprises** : les données d'Audiens sont fondées sur un classement des entreprises en fonction de l'activité principale exercée. Celle-ci est déterminée à partir l'activité déclarée auprès d'Audiens au moment de l'adhésion de l'entreprise, des codes NAF et de la Convention collective appliquée (inscrite sur leur DSN).

**Employeurs** : ensemble des entreprises (1 entreprise = 1 Siren) ou des particuliers (dans le cadre du Guso uniquement) qui ont déclaré au moins un salarié au titre de l'année de référence.

Selon les indicateurs, une entreprise peut être comptabilisée plusieurs fois, selon les caractéristiques de ses établissements (précisé dans les tableaux).

**Hors champ** : salariés hors AGIRC ARRCO. Ex : IRCANTEC (artistes permanents contrat droit public).

**Salariés permanents** : salariés déclarés dans la DSN sur un contrat CDI ou CDD de droit commun.

**Salariés « intermittents »** : salariés déclarés dans la DSN sur un contrat CDD d'usage (définition distincte de la situation de l'individu au regard de France Travail)

**Pigistes** : journalistes rémunérés à la pige

**Périmètre constant** : avec la mise en place de la DSN qui débute en 2017, les adhésions d'entreprises pour la retraite complémentaire de leurs permanents ont pu être regroupées auprès d'Audiens (qui gérait déjà les intermittents du spectacle). En application de certains accords collectifs, plusieurs

populations de permanents gérées initialement par l'Ircantec ont été transférées sur le régime Agirc/Arrco géré par Audiens. Le périmètre constant permet de recalculer des taux d'évolution sans tenir compte de ces flux « artificiels ». Seules les populations de permanents sont impactées par ces flux. Les agents publics ne sont pas comptabilisés dans le champ des données d'Audiens basées sur la DSN.

## 2. Définitions utilisées pour les données du DEPS

### 2.1 Données des comptes nationaux

Pour appréhender la valeur ajoutée de la culture, les données mobilisées sont issues des comptes nationaux. L'atout des comptes nationaux est de présenter les données par *branche* d'activité, de manière cohérente avec les autres agrégats économiques. La production des comptes nationaux s'inscrit dans un cadre conceptuel commun à l'ensemble des pays (le Système de comptes nationaux – SCN 2008), dont le degré de normalisation est sans équivalent dans les autres systèmes de production statistique.

Les résultats présentés dans les publications du DEPS et repris dans ce rapport se fondent en outre sur une définition harmonisée de la culture, décidée de façon conjointe par les différents services statistiques européens de la culture en 2009, sous l'égide de la Commission européenne (Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne). Le champ de la culture est défini en référence à la nomenclature d'activités française (NAF), par la sélection de 34 codes parmi les 732 qui composent la nomenclature à son niveau le plus désagrégé. Cette nomenclature sera renouvelée en 2026, et le champ statistique de la culture rediscuté à la suite. Les associations sont comprises dans ces données.

Le champ statistique de la culture selon cette approche par code NAF est le suivant :

#### Audiovisuel / Cinéma (AV) :

- 47.63Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé [AV]
- 58.21Z – Édition de jeux électroniques [AV]
- 59.11A – Production de films et de programmes pour la télévision [AV]
- 59.11B – Production de films institutionnels et publicitaires [AV]
- 59.11C – Production de films pour le cinéma [AV]
- 59.12Z – Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision [AV]
- 59.13A – Distribution de films cinématographiques [AV]
- 59.13B – Édition et distribution de vidéos [AV]
- 59.14Z – Projection de films cinématographiques [AV]
- 59.20Z – Enregistrement sonore et édition musicale [AV]
- 60.10Z – Édition et diffusion de programmes radio [AV]
- 60.20A – Édition de chaînes généralistes [AV]
- 60.20B – Édition de chaînes thématiques [AV]
- 77.22Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo [AV]

#### Spectacle vivant (SV) :

- 90.01Z – Arts du spectacle vivant [SV]
- 90.02Z – Activités de soutien au spectacle vivant [SV]
- 90.04Z – Gestion de salles de spectacles [SV]

Les **branches culturelles** regroupent les entreprises des codes NAF listées ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- 47.61Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé [LIV]
- 47.62Z – Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé [PR]
- 58.11Z – Édition de livres [LIV]
- 58.13Z – Édition de journaux [PR]
- 58.14Z – Édition de revues et périodiques [PR]
- 63.91Z – Activités des agences de presse [PR]
- 71.11Z – Activités d'architecture [ARCHI]
- 73.11Z – Activités des agences de publicité [PUB]
- 74.10Z – Activités spécialisées de design [ART]
- 74.20Z – Activités photographiques [ART]
- 74.30Z – Traduction et interprétation [LIV]
- 85.52Z – Enseignement culturel [\*] [EC]
- 90.3A – Création artistique relevant des arts plastiques [ART]
- 90.3B – Autre création artistique [ART]
- 91.1Z – Gestion des bibliothèques et des archives [PAT]
- 91.2Z – Gestion des musées [PAT]
- 91.3Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires [PAT]

Les activités classées dans d'autres codes NAF non listés ci-avant, et qui peuvent travailler dans le champ de la culture, ne font pas partie de ces données (par exemple, le code).

La **valeur ajoutée** correspond à la production totale culturelle diminuée des consommations intermédiaires, c'est-à-dire de l'ensemble des produits ou services transformés ou consommés au cours du processus de production (matières premières, électricité par exemple).

## **2.2 Données des enquêtes SISE**

Le Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements de l'enseignement supérieur.

SISE Culture est le périmètre de SISE regroupant les écoles publiques et privées de formation supérieure spécialisées dans le domaine artistique et culturel. Le DEPS assure le suivi de SISE Culture en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI).

## **3. Définitions utilisées pour les données de France Travail**

Les données issues des publications de France Travail visent les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

### **3.1 Répartition des salariés**

- Salariés intermittents du spectacle : tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc des salariés indemnisés et non indemnisés au titre de ces annexes.

- Salariés indemnisables : il s'agit des personnes qui bénéficient d'une ouverture de droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elles peuvent être soit indemnisées au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisées (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale, plafond de revenu mensuel).

- Salariés indemnisés : salariés indemnisables en fin de de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois, appelés également allocataires.

- Salariés « mandatés » : allocataires indemnisés au moins une journée au cours de l'année au titre des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

Le nombre de salariés intermittents du spectacle est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

### **3.2 Répartition des employeurs**

Les entreprises sont classées en fonction du centre de recouvrement :

- Secteurs professionnels : il s'agit des employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle vivant. Ils relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

- Hors secteurs professionnels : il s'agit des employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles. Ces employeurs relèvent du périmètre du Guso.

Le nombre d'employeur est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par France Travail. *Il est dé doublonné.*

## **4. Définitions utilisées pour les données de l'Afdas**

Sont considérés comme bénéficiaires **permanents**, les individus salariés sous CDI ou CDD d'une entreprise ou structure des secteurs concernés et ayant suivi une action de développement des compétences financée par l'Afdas (y compris les contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage).



Sont considérés comme bénéficiaires **intermittents du spectacle**, les salariés ayant suivi une action de développement des compétences financée par l'Afdas et occupant l'une des fonctions relevant des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage :

- les artistes engagés par CDD,
- les ouvriers ou techniciens engagés par CDD,

Sont considérés comme bénéficiaires **artistes-auteurs**, les artistes auteurs ayant suivi une action de développement des compétences financée par l'Afdas.

Quand les données concernent les **bénéficiaires** : un individu qui a suivi plusieurs actions de développement des compétences n'est compté qu'une fois.

Quand les données concernent les **actions de développement des compétences** (ou nombre de stagiaires) : chaque action est comptée.

**Le dispositif de formation Cléa** est un programme de certification qui vise à valider et renforcer les compétences de base nécessaires pour réussir dans le monde professionnel. Cette certification, reconnue au niveau national, s'adresse principalement aux salariés et demandeurs d'emploi peu qualifiés ou sans diplôme, afin de leur permettre d'acquérir un socle de connaissances et compétences essentielles.

Cléa vise à garantir un socle de compétences de base dans les domaines suivants :

- Communication en français
- Calcul et raisonnement mathématique
- Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Travail en équipe et autonomie
- Apprentissage et gestion du temps
- Maîtrise des règles de sécurité, d'hygiène et de prévention
- Capacité à évoluer dans un environnement professionnel

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (**POEC**) est une **action de formation** permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'**acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés** par une branche professionnelle ou, à défaut, par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'**obtenir une certification professionnelle** par la **validation de son expérience acquise** dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification - qui peut être un **diplôme** ou un **titre** à finalité professionnelle ou un **certificat de qualification professionnelle** doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**).

## 5. Définitions utilisées pour les données de l'Urssaf Caisse nationale

### Les données de masse salariale et d'effectifs

**L'effectif salarié**, hors intérimaires, disponible à l'URSSAF est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier jour ouvré du trimestre. Sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau. C'est l'effectif utilisé dans le cadre du suivi des estimations trimestrielles d'emploi, en coproduction avec l'INSEE et la DARES. La déclinaison des effectifs salariés se base sur les caractéristiques des individus (sexe et âge) ou des contrats qui sont pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'établissement.

**La masse salariale** correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la prime dite Covid et la prime de partage de la valeur ne sont donc pas comprises dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations.

Les cases en noire sont celles couvertes par le secret statistique.

### Les données sur les non-salariés

**Source** : Urssaf - données administratives et déclaratives observées à fin mai 2023. Cohérence avec la publication Stat'UR Bilan TI 2022

Les secteurs retenus, codes APE :

- 18.20Z Reproduction d'enregistrements
- 47.63Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
- 58.21Z Édition de jeux électroniques
- 59.11A Production de films et de programmes pour la télévision
- 59.11B Production de films institutionnels et publicitaires
- 59.11C Production de films pour le cinéma
- 59.12Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- 59.13A Distribution de films cinématographiques
- 59.13B Edition et distribution vidéo
- 59.14Z Projection de films cinématographiques
- 59.20Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 60.10Z Édition et diffusion de programmes radio
- 60.20A Edition de chaînes généralistes
- 60.20B Edition de chaînes thématiques
- 77.22Z Location de vidéocassettes et disques vidéo
- 90.01Z Arts du spectacle vivant

90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant

90.04Z Gestion de salles de spectacles

Le statut d'indépendant correspond à l'exercice d'une activité économique/rémunérée sans lien de subordination. L'indépendant cotise également pour lui-même au régime général de la sécurité sociale pour sa protection sociale. L'Urssaf dispose des données d'activité et de revenu des indépendants pour calculer les cotisations sociales.

Est considéré comme **administrativement actif** en fin de période, un indépendant quel que soit le statut, ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période.

Un auto-entrepreneur est considéré comme **économiquement actif** lorsqu'il a déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.

L'auto-entrepreneur est soumis au régime micro-social et déclare un chiffre d'affaires trimestriellement ou mensuellement, ce dernier est sommé par an pour les analyses. Le **revenu des auto-entrepreneurs**, qui sert de base au calcul de l'impôt sur le revenu, est reconstitué en appliquant sur le chiffre d'affaires annuel un abattement défini réglementairement. Cet abattement est fonction de l'activité exercée par l'auto-entrepreneur (71% pour les activités d'achat-revente, 50% pour les autres activités relevant des BIC, 34% pour les BNC). Il est au minimum de 305 euros. **L'analyse des revenus des AE** est réalisée sur le champ des économiquement actifs, qu'ils soient ou non radiés en fin d'année.

Le travailleur indépendant relevant du régime de droit commun (TI classique) déclare son bénéfice (ou déficit) une fois par an. En cas de non-déclaration, les travailleurs indépendants se voient appliquer une taxation d'office (TO) basée sur un montant majoré permettant le calcul des cotisations. Les analyses sur les **revenus des TI classiques** est réalisée sur le champ des déclarants c'est-à-dire les taxations d'office (TO) ne sont pas comptabilisées ni en nombre ni en montant. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Les artistes-auteurs ne sont pas compris dans les « travailleurs indépendants », car ils constituent une catégorie à part au sein des données de l'Urssaf.